



« Ils ont besoin de Nous ; nous avons besoin de Vous »

ORPHELINAT MAÇONNIQUE
SOLIDARITE JEUNESSE

*Association reconnue d'utilité publique
par décret du 2 Décembre 1927*
Statuts modifiés par Arrêté Ministériel du 14 septembre 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE du :
Jeudi 12 septembre 2024 à 14H
Exercice 2023

Table des matières

1	Message du Président :	3
2	Pouvoir des Délégués :	4
2.1	Rappel des Règlements généraux :	4
2.2	Conseil d'Administration 2023 – 2024 :	5
3	Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2023 :	6
3.1	Préambule	6
3.2	Appel	6
3.3	Point 1 Allocutions :	9
3.4	Point 2 Témoignages :	11
3.5	Point 3 Approbation de l'ordre du jour :	12
3.6	Point 4 Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du : 15/06/2023 pages 7 à 23 du fascicule :	12
3.7	Point 5 Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Exercice 2022 (pages 24 à 30 du fascicule)	13
3.8	Point 6 Rapport du Trésorier. Exercice clos le 31/12/2022 (pages 30 et 31 du fascicule).	13
3.9	Point 7 Rapport du Commissaire au Compte. Sur l'exercice clos le 31/12/2022 (pages 56 à 75 du fascicule)	13
3.10	Point 8 Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (pages 33 à 54).	14
3.11	Point 9 Quitus au Conseil d'Administration	14
3.12	Point 10 Budget Prévisionnel modifié 2023 (page 55 du fascicule)	14
3.13	Point 11 Budget Prévisionnel 2024 (page 55 du fascicule)	15
3.14	Point 12 Nomination du Commissaire aux Comptes	15
3.15	Point 13 Questions diverses.	15
3.16	Point 14 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration :	16
3.17	Accueil du TRGM Thierry ZAVERONI et des Grands Officiers	21
3.18	Vote pour le renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration	23
4	Annexe	26
5	Assemblée Générale Ordinaire du 12/09/2024	33
5.1	Rapport de gestion du Conseil d'Administration	33
5.2	Rapport financier	39

1 Message du Président :

Suite au report du Convent en septembre, afin que le maximum de délégués puisse participer à notre assemblée générale ordinaire, et après accord de nos autorités de tutelle, nous avons décalé cette dernière au 12 septembre 2024 à 14h rue Louis Puteaux dans le temple Pierre Brossolette.

Vous avez pu remarquer que, pour répondre aux souhaits de certains d'entre vous, nous avons reporté la date de clôture d'inscription des délégués à fin mars, soit trois mois de plus qu'auparavant et nous avons cette année 147 loges sur 952 qui ont désigné leur délégué. Même si le nombre reste très insuffisant nous approchons des chiffres d'avant la Covid et surtout nous remercions les loges pour l'intérêt qu'elles nous portent.

Un avenant à la convention financière liant SJOM et la GLDF est en voie de finalisation ; nous attendons l'accord définitif de nos autorités de tutelle. Il fixera un prélèvement de 3,5 % pour frais de gestion sur la cotisation des Frères dont il convient de rappeler qu'elle est de 13,5 euros et n'a pas varié depuis de nombreuses années malgré l'épisode de la COVID qui a malheureusement accru le nombre de décès des Frères, ce malheureux phénomène se poursuivant encore avec des dossiers assez lourds. Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique prend en charge aujourd'hui plus d'une centaine de pupilles.

Enfin, je tiens à vous confirmer que les relations avec notre obédience sont très bonnes et je dirais reprennent le cours normal de notre histoire et ce grâce à notre Très Respectable Grand Maître Thierry Zaveroni que nous remercions pour son indéfectible soutien.

2 Pouvoir des Délégués :

2.1 Rappel des Règlements généraux :

2.1.1 Article 16.

Article 16.1 Composition.

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, titulaires et associés, à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur ; ils ont tous voix délibérative.

Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge.

Chaque membre associé est représenté par un délégué désigné par la personne morale.

Chaque membre, titulaire ou associé, dispose d'un nombre de voix fixé par le barème suivant établi en fonction du nombre de membres de la personne morale représentée :

- De 1 à 39 membres : 1 voix ;
- De 40 à 79 membres 2 voix ;
- De 80 à 119 membres 3 voix ;
- De 120 à 159 membres 4 voix ;
- À partir de 160 membres 5 voix.

Le délégué d'un membre titulaire et celui d'un membre associé ne peuvent se faire remplacer que par leur suppléant respectif.

En l'absence de désignation par la Loge ou le membre associé de son délégué ou de son suppléant, la Loge ou le membre associé ne peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent pas donner pouvoir au délégué d'une autre personne morale.

Un membre d'honneur absent ne peut donner pouvoir.

Les agents rétribués par l'association, non membres, ou des personnes extérieures, peuvent, à la demande du Président, assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

Article 16.2 Convocation.

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut être complété par d'autres points à la demande du quart des membres de l'Association selon des modalités définies par le règlement intérieur.

Article 16.3 Fonctionnement.

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si les membres titulaires présents disposent des deux tiers au moins des voix de l'ensemble des présents.

L'Assemblée Générale choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

En dehors des dispositions prévues aux articles 18 et 19, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président peut être prépondérante.

2.2 Conseil d'Administration 2023 – 2024 :

2.2.1 Bureau du Conseil d'Administration :

- Président Philippe CÉLÉRIER
 - Vice - Président Georges-Marie DUCLOS
 - Secrétaire Général Michel LAFARIE
 - Secrétaire Adjoint Alphonse WOELFFEL
 - Trésorier Jean BATTISTON
-
- Commissaire aux Comptes A Deloitte
 - Archiviste Jacques PARIS

2.2.2 Composition du Conseil d'Administration :

Année 2022-2023

Messieurs :

BATTISTON Jean	2025
DUBUISSON Alain	2025
DUCLOS Georges-Marie	2025
QUILLIOT Roland	2025
SARRAZIN Thierry	2025
LAFARIE Michel	2026
ANTONE Frédéric	2026
PEIGNE Marcel	2026
ROQUES Alain	2026
WOELFFEL Alphonse	2026

Arrive en fin de mandat :

CÉLÉRIER Philippe	2024
HELIBERT Jean Thierry	2024
HIRIGOYEN Patrick	2024
RABEFANIRAKA Christian	2024
PARIS Jacques	2024

Présidents d'Honneur :

IMBERT André

JEAN Philippe

Vice-Président d'Honneur :

ROSENBERG Claude

DUCLOS Georges-Marie

3 Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2023 :

3.1 Préambule

Régulièrement convoquée par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire de **Solidarité Jeunesse – Orphelinat Maçonnique** est ouverte le 15 Juin 2023 à 14 heures 30 par le **Président Philippe CELERIER**, au siège de la GLDF 8 rue Puteaux 75 017 PARIS.

3.2 Appel

3.2.1 Membres du Conseil d'administration :

Présent :

M. Michel LAFARIE, Secrétaire Général.

M. Alphonse WOELFFEL, Secrétaire Général Adjoint

M. Jean BATTISTON, Trésorier

MM. Alain DUBUISSON – Alain ROQUES – Patrick HIRIGOYEN – Marcel PEIGNE – Christian RABEFANIRAKA – Jean-Thierry HELIBERT – Roland QUILLIOT – Thierry SARRAZIN – Frédéric ANTONE Administrateurs.

M. Philippe CELERIER, Président.

Excusés :

M. Jacques PARIS Administrateur.

M. Georges Marie DUCLOS Vice-Président

Absent :

Néant.

3.2.2 Respectables Loges :

Représentés :

3 Les Trinitaires Or de Paris.

66 Les Philanthropes réunis Or de Paris.

135 Les Hospitaliers réunis Or de Paris.

137/910 José ROIG – Thomas Jefferson Or de PARIS.

280 La Vérité Or de Toulouse.

322 Le Réveil Or de Douai.

358 Le réveil du Rouergue Or de Rodez.

459	L'heureuse rencontre Or de Brest.
461	Le réveil écossais Or de Bordeaux.
492	Etoile de la montagne Or de Foix.
560	Charles Magnette Or de Paris.
565	Les vieux amis Or de Marseille.
646	Les compagnons ardents Or de Paris.
652	Le verseau Or de Lille.
669	Isis Or de Toulouse.
670	Amici Or de Toulon.
706	Les disciples de Sadi Carnot Or de Limoges.
713	L'esprit Maçonique Roger Eon Or de Paris.
722	Lumière Ecossaise Or de Paris.
723	La tradition jacobine Or de Paris.
730	Les amis de la sagesse Or de Paris.
802	Bartholdi Or de Colmar.
818	Ludwig Van Beethoven Or de Paris.
840	L'esprit des lois Or de Libourne.
845	Armorique Or de Saint – Briec.
871	Art et progrès Or de Paris.
876	La porte de Bourgogne Or de Belfort.
889	Connaissance et harmonie Or de Sarlat.
891	Les trois maillets – Arts et amitiés Or d'Evreux.
894	Lalande Or de Bellegarde sur Valserine.
902	Fraternité australe Or de Nouméa.
918	La parfaite amitié Or de Rennes.
922	Gawr'ne, le temple à l'image de l'homme Or de Vannes.
931	Le trait d'union Or de Saulx les Chartreux.
938	Silence et fraternité Or de Brignoles.
940	Sagesse écossais Or d'Alençon.
955	Rigueur et tolérance Or de Toulon.
982	Saint Jean du capricorne Or de Saint-André.
983	L'aigle du delta Or de Salon de Provence.
986	Paix universelle Or de Tourcoing.
1021	Raison et tradition Or de Mulhouse.
1035	Saintonge sincérité Or de Saintes.
1071	Les abeilles de Saint Jean Or d'Elbeuf.
1077	Logos Or de Forbach.
1078	Les fils de la lumière Or de Toulouse.
1099	L'arche du verseau Or de Toulon.
1114	L'ouvrage Or Castres.
1115	Les amis de la raison Or de Toulouse.
1116	Perceval Or de Boulogne Billancourt.
1126	Humanité et progrès Or de Bourgoin Jallieu.
1128	La fraternité écossaise Or de Blois.
1157	L'arche d'espérance Or de Montpellier.
1189	Sirius Or de Versailles.
1191	Conscience et lumière Or de Bordeaux.
1227	Courbet Or de Delle.
1238	Les cinq compagnons Or de Montreuil sur Mer.
1256	Le Gaïac Or de Nouméa.
1288	Ar Vreur Or de Saint Briec.
1345	Osiris Or de Dardilly.

1353	Rosae fidelis Or de Saint Germain en Laye.
1376	Fontaine initiatique Or de Dax.
1408	Saqqarah Or de Créteil.
1411	La rose rhénane Or de Haguenau.
1461	Forêt d'émeraude Or de Biarritz.
1530	Sol Invictus Or Périgueux.
1531	L'homme debout Or d'Annecy.
1541	L'étoile de Condate Or de Rennes.
1602	Jonathan Livingston Or de Baie Mahault.

Excusés :

729	Liberté et lumière Or d'Aix en Provence.
766	Les compagnons écossais Or de Paris.
879	Les frères de Septimanie Or de Narbonne.
949	Travail et solidarité Or de Cosne sur Loire.
954	Les apprentis d'Olbia Or de Hyères.
113	Liberté Or de Toulon.
1214	Les maîtres oeuvriers Or de Saint Etienne.
1265	Amitié écossaise Or de Limoges Couzeix.
1297	Avenir et tradition Or de Langon.
1331	Victor Hugo Or de Paris.
1342	Saint Jean de la concorde Or d'Albi.
1390	Souffle Gabale Or de Mende.
1478	La conscience éprouvée 658 Or de Aix sur Vienne.

Présentes sans délégué régulièrement désigné, sans droit de vote ni de parole :

38	L'olivier écossais Or de Le Havre.
209/396	Le réveil maçonnique – L'éducation civique Or de Paris.
356	Union et travail Or de Lens.
405	Esperanto Or de Paris.
452	L'heureuse rencontre Or de Brest.
595	Le delta de Paris Or de Vanves.
635	L'étoile écossaise Or de Paris.
887	George Washington Or de Suresnes.
899	Saint Jean d'Alby Or de Albi.
917	La règle et el progrès Or de Paris.
951	La fidélité malouine Or de Saint Malo.
967	Egrégore Or de Rennes.
971	L'ami des hommes Or de Marignane.
1039	Rosae vitae Or de Créteil.
1041	David d'Angers Or d'Angers.
1103	Poséidon Or de Cherbourg.
1141	Union et tradition cauchoise Or de Dieppe – Pays de Caux.
1269	La voûte d'ylang Or de Mamoudzou.
1436	Michel de Ramsay 293 Or de Cambrai.
1452	Les chemins de vérité Or de Rueil – Nanterre.
1548	Lux Aeterna Or de Béziers.
1592	Terra nova Or de Bastia.

Le **Président** sollicite les délégués pour se porter volontaire à la fonction de scrutateur à l'issue des élections aux fonctions d'administrateur (cinq postes) qui auront lieu à la suite de notre AGO ; six scrutateurs sont nécessaires.

Se portent volontaires les TCF :

- ✓ Jean Louis **ROUX** RL 729 Liberté et lumière Or Aix en Provence.
- ✓ Xavier **ORIEZ** RL 3 Les Trinitaires Or Paris.
- ✓ Michel **CAMPOS** RL 818 Ludwig van Beethoven Or Paris.
- ✓ Didier **LAURET** RL 723 La tradition jacobine Or Paris.
- ✓ Adrien **DESMELLIER** RL 840 L'esprit des Lois Or Libourne.
- ✓ Paul **WENDLING** RL 1541 L'étoile de Condate Or de Rennes.

Je vous informe que nous avons invité comme tous les ans notre CAC M. Jorg **SCHUMACHER** avec son assistance Mme Marie Laure **MARTIN**, notre expert-comptable le bureau SOFECA représenté par Mme Nathalie **CHARTIER** ainsi que Maître Eléonore **FRIANT** huissier de justice. Ils nous font le plaisir d'être présents parmi nous.



3.3 Point 1 Allocutions :

Le **Président** invite le **Président** de l'Entraide Fraternelle **Patrick CHAUVÉ** à le rejoindre à la tribune.

3.3.1 Allocution du Président :

« Mes Très Chers Frères délégués et non délégués puisque tout le monde a le droit de participer.

L'année dernière je débutais mon allocution en disant : « Quel Bonheur ! » je le pensais et honnêtement je le pense encore mais je dois vous dire qu'ensuite nous avons été un petit peu choqué.

*Je vais commencer par une mise au point : l'an dernier nous avons été interpellés par notre **TCF Jean Yves POTTIER** en accord avec le **TCF Paul Wendling**. Il me posait pour la n^{ième} fois la question sur la convention entre la GLDF et nous-même. J'ai dit, j'ai toujours dit, que cette convention était visible mais qu'on ne pouvait pas la donner car le passé **TRGM** et l'ancien **Grand Secrétaire** ne souhaitaient pas diffuser ce document. J'ignorais à cet instant que notre passé **TRGM** leurs aurait donné cette convention comme ils l'indiquent sur un document remis à notre actuel Grand Maître. Bien sûr je n'avais pas compris le sourire de nos 2 Frères.*

Je me suis renseigné et je tiens à vous lire les réponses que j'ai reçues de façon à ce que ce soit bien clair en ce qui concerne la position de SJOM car à aucun moment nous n'avons été opaques ou de mauvaise foi sur ce sujet, comme sur bien d'autres.

Le Passé **TRGM** m'a envoyé un email en date du 22 mai 2023 ; je cite :

« Monsieur le Président, mon Très cher frère Philippe,

Par la présente, je tiens à vous confirmer que la règle mise en place depuis son origine et appliquée à la Grande Loge de France durant mon mandat et celui du Grand Secrétaire (2018-2022), comme à l'association "Solidarité-Jeunesse Orphelinat Maçonnique", stipule que les documents relatifs à la convention qui lie ces deux structures peuvent être consultés au siège de ces deux associations, mais ne peuvent faire l'objet ni de photos ni de copies de la part de ceux qui les consultent.

Cette règle n'a, à ma connaissance, pas été modifiée depuis.

Fait à Paris le 22 mai 2023

Pierre-Marie ADAM

Passé Grand Maître »

Et l'ancien Grand Secrétaire m'a également fait une réponse le 15 mai 2023 ; je cite :

« Très Cher Frère Président. Mon très cher Frère Philippe.

Je te confirme que lors de mon mandat de Grand Secrétaire de la GLDF sous l'autorité de notre Passé Grand Maître Pierre-Marie Adam nous nous sommes opposés à ce qu'aucune convention, aucune, ne soit transmise aux Frères, dont celle de SJ-OM, par contre nous avons donné l'autorisation pour qu'elle puisse être consultée dans nos locaux ou chez vous par ceux qui le demanderaient sans possibilité de les photographier ou copier.

Je précise que je ne suis pas informé des décisions qui ont pu être prises après ma descente de charge en septembre 2021.

Ma chaleureuse Accolade.

Maurice ROCCHIA. »

Cette convention a été lue à notre F **Paul WENDLING** qui est venu la consulter à notre siège le 16 novembre 2021 et qui, le lendemain, nous a adressé un courriel pour nous remercier pour l'accueil etc... (17 novembre 2021). Donc j'ai un peu de mal à comprendre le cheminement.

Ce sont des jeux qui nous font très mal, pour le moins, surtout lorsque nous sommes accusés par lesdits frères de, je cite, « mettre les doigts dans la confiture. »

Si nous sommes administrateurs de l'orphelinat, c'est pour montrer que la fraternité n'est pas un vain mot et donner de l'amour aux familles, aux enfants et aux mamans qui en ont besoin, pas autre chose !

Ensuite je vous signale que nous n'avons pas reçu de question écrite, ce qui n'empêchera pas cependant de faire un peu circuler la parole, mais ceci est regrettable car il est plus pertinent que nous puissions donner des réponses précises et claires et nettes aux interrogations en particulier dans mon discours d'introduction.

Je tiens à remercier les administrateurs et les parrains non seulement pour leur engagement total auprès des orphelins et des familles mais également pour leur soutien aux membres du conseil d'administration et aux membres du bureau de notre, de votre orphelinat car je vous assure qu'en période de turbulences il est utile d'avoir un bon soutien.

J'ai dit »

3.3.2 Allocution du Président d'Entraide Fraternelle :

Le **Président** donne la parole au **F P. CHAUVE** Président de l'Entraide Fraternelle :

« Je tiens à confirmer qu'il y a une collaboration étroite entre l'Orphelinat Maçonnique et l'Entraide Fraternelle. Ces deux associations travaillent essentiellement lors d'évènements tragiques touchant des familles de frères qui sont dans le besoin, les orphelins de Frères décédés pour l'Orphelinat et c'est un travail très lourd, dans la durée jusqu'à l'entrée dans la vie active. Il est important qu'un parrain, membre de cette Loge soit désigné et qu'ainsi il devienne en quelque sorte membre de la famille. Nous ne sommes pas là pour juger mais pour accompagner. Bien souvent, c'est le Président de SJ-OM qui me téléphone pour m'indiquer qu'un décès s'est produit et que la veuve est dans la difficulté. L'Entraide fraternelle peut intervenir. Inversement, un frère qui était dans le besoin et pour qui l'entraide était intervenue vient à décéder et dans ce cas, c'est l'Entraide qui contacte SJ-OM pour indiquer qu'il se trouve des orphelins que l'orphelinat va prendre en charge. A ces actions correspond un seul mot : fraternité et ce n'est pas un moindre mot. Nous sommes vraiment là pour s'occuper des frères et je dirai pour faire barrage à nos éducations, nos dogmes, nos habitus sociétaux de toujours vouloir jauger, juger et donner un avis personnel.

*Cher **Président**, j'ai dit »*

3.4 Point 2 Témoignages :

Le **Président** donne ensuite la parole à **Mme Aïcha CAMP**.

Il précise « cette maman a une histoire un peu particulière : elle est veuve d'un F dont la Loge a mis 7 ans pour entrer en contact avec SJ-OM suite à un courriel qu'elle nous avait adressé pour nous indiquer qu'elle était veuve avec deux enfants, dans le souci et nous demander s'il existait à la GLDF une possibilité d'aide. Nous avons réglé le problème, non sans douleur, et il est à souligner que cette Loge, dont nous tairons le nom, a finalement procédé récemment à une cérémonie d'adoption des deux enfants.

Aïcha tu as la parole » :

« Bonjour Messieurs les membres du conseil d'administration, aux membres de la Grande Loge de France et particulièrement à Monsieur Philippe CELERIER à qui je veux adresser ces quelques mots : Depuis la rencontre en 2017 avec Solidarité Jeunesse et son Président j'ai retrouvé une vitalité et une notion de bonheur. La perte de mon époux a été pour notre famille une épreuve difficile ; mais la rencontre avec cette structure est le début d'une aventure heureuse. L'orphelinat nous a permis de voir loin, d'avoir le temps d'espérer et imaginer un bel avenir pour les enfants. Le simple fait d'être écoutés éloigne de nous le désespoir, sans compter les contributions financières. C'est grâce à vous Monsieur le Président et votre engagement auprès de tous les enfants que la maman a retrouvé le sourire et s'est reprise à rêver. Alors, de tout cœur, je vous remercie pour votre travail mais je sais que ce sentiment est partagé par toutes les autres mamans. Je salue votre dévouement en espérant que tous vos enfants sauront vous rendre fier. Votre amour pour le lien social positif et la bonne éducation est précieux. C'est pour cette raison que je vous souhaite de longues années au sein de cette merveilleuse institution Monsieur le Président merci ».

Le **Président** : « Nous te remercions pour ces quelques mots. Si nous t'avons redonné le sourire nous en sommes très heureux. Oui nous sommes fiers de nos enfants et de leur réussite globale dans leurs études. Merci ».

« Mes très chers frères, je vais maintenant vous demander quelque chose qui n'est pas coutume, qui est de vous lever pour faire une chaîne d'union et je vais vous expliquer pourquoi : nous avons une maman qui a trois enfants et qui est en chimiothérapie pour un cancer ; elle m'a téléphoné récemment pour nous demander de prendre en charge ses enfants après elle. Ceci pour vous dire, mes très chers frères que l'orphelinat ce n'est pas seulement de l'argent, c'est aussi de l'amour, du don de soi à l'autre et on est vraiment là pour ça. Donc Karen, une pensée pour toi.

Mes frères, éprouvons et brisons la chaîne.

Et excusez mon émotion. »

3.5 Point 3 Approbation de l'ordre du jour :

Aucune demande écrite de modification de l'ODJ n'ayant été formulée et aucun F ne demandant la parole, le Président demande l'approbation de l'ODJ.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3.6 Point 4 Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du : 15/06/2023 pages 7 à 23 du fascicule :

Le **Président** indique n'avoir reçu aucune demande d'éclaircissement ni remarque et demande en conséquence l'approbation de celui-ci.

Le F Paul **WENDLING** de la RL L'Etoile de Condate N° 1541 Or de Rennes demande la parole qui lui est accordée par le **Président**.

« En page 20 du compte rendu de l'AGO 2022 vous faites écrire..., mais auparavant je voudrais dire deux ou trois petites choses : d'abord « quand on a des choses à dire, on l'écrit, on n'est pas obligé d'envoyer son voisin de table pour le faire ». J'étais particulièrement visé puisque c'était moi qui étais le voisin de Jean Yves **POTTIER** sachant que je n'avais pas été admis à causer, à parler, puisque je n'avais pas été inscrit avant le 31 décembre de l'année précédente pour pouvoir causer à cette assemblée générale. On ne peut pas me reprocher de ne pas avoir pris la parole alors que vous me l'avez interdite... »

Le **Président** : « mais je ne reproche rien mon Frère ».

Le Frère **WENDLING** : « deuxièmement, deuxième chose : je suis très gêné pour le dire, mais c'est comme ça ; j'avais prévu de faire le voyage au congrès de l'Ouest au Mans uniquement pour rencontrer ton voisin »

Le **Président** : « Oui c'est exact »

Paul **WENDLING** : « J'ai eu un coup de téléphone d'un certain Alain PIGEAU qui est Président du Congrès Ouest pour me dire « tu peux venir mais comme tu dois venir il ne viendra pas. C'est faux... »

Le **Président** : « Non, non, non, mon frère. Avant de continuer, on va préciser les choses point par point ton F Alain PIGEAU m'a téléphoné pour me dire « Si tu veux venir, tu viens, mais sache qu'il ne sera pas là parce que tu dois venir ». C'est ce qu'il m'a dit. Maintenant, vous réglez vos petits soucis dans l'Ouest, ce n'est pas un problème, mais c'est aussi clair que ça. Voilà pourquoi je ne suis pas venu. Tout simplement. Je dis ce qui s'est passé. Point !!

Ensuite ? Ah c'est tout ?

J'ai répondu tout de suite car je croyais que tu avais une autre question à poser.

Ce n'est pas d'une importance phénoménale. J'ai dit cela car notre TRF A. PIGEAU m'a téléphoné pour me dire ça. Mais peut-être qu'il ne souhaitait pas que je vienne ! Car mon TCF Paul, on sait, c'est une réalité, que le Congrès Ouest ne nous a jamais invités aux sessions du Congrès même si nous y sommes allés de temps en temps. »

A la demande du **Président**, le Compte rendu de l'AGO 2022 est adopté à l'unanimité moins deux voix.

3.7 Point 5 Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Exercice 2022 (pages 24 à 30 du fascicule)

Aucune remarque n'ayant été faite et aucun F n'ayant souhaité poser de question, le Président demande l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

3.8 Point 6 Rapport du Trésorier. Exercice clos le 31/12/2022 (pages 30 et 31 du fascicule).

Aucune question n'a été posée par écrit et aucun F ne demande la parole sur ce rapport.

3.9 Point 7 Rapport du Commissaire au Compte. Sur l'exercice clos le 31/12/2022 (pages 56 à 75 du fascicule)

Le **Président** donne la parole à M. **SCHUMACHER** Commissaire aux comptes.

« Je vous présente notre rapport sur les comptes annuels 2022. Je ne vais pas lire tout le rapport car il y a beaucoup de formules standard et je vais vous lire la partie principale qui est l'opinion : nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. Cela veut dire que c'est une certification sans réserve ; il n'y a pas de problème avec les comptes. Notre rapport fait appel aux référentiels d'audit selon les normes comptables françaises. Nous confirmons notre indépendance. Dans le chapitre de la justification des appréciations il n'y a pas de fait particulier à porter à votre attention Dans les vérifications spécifiques concernant les autres rapports qui sont présentés nous n'avons pas identifié de problème. Ensuite, il y a deux paragraphes qui définissent les responsabilités de la direction de l'association et du commissaire aux comptes.

Ceci est notre premier rapport qui est positif. Ensuite nous sommes censés émettre un deuxième rapport qui concerne les conventions réglementées c'est-à-dire des conventions avec des parties liées à l'association. C'est une question que l'on pose chaque année à la direction, et cette année, il n'y a pas de convention qui fait partie de cette catégorie qui a été conclue » .

Le **Président** remercie le Commissaire aux comptes et souligne que les réunions qui ont eu lieu dans nos bureaux ont permis de travailler sereinement et le Commissaire aux comptes indique que la confidentialité des données inhérents à l'association a été respectée malgré les précisions demandées.

3.10 Point 8 Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (pages 33 à 54).

Aucune question n'a été posée par écrit.

Le F Michel **WAUSORT** de la RL 1078 Les fils de la lumière Or de Toulouse demande la parole qui lui est donnée par le Président :

« Je désire connaître les raisons de l'augmentation des frais de déplacement entre 2021 et 2022 qui sont passés de 11000 à 21000 euros. »

Le **Président** indique *« Les raisons tiennent à la fin de la Covid et, comme je l'ai déjà indiqué, nous n'avons plus de secrétaire depuis juin 2021 ; nous avons dû pallier cette absence et trouver une nouvelle organisation qui nous a amenés à nous déplacer plus (Président et Secrétaire Général) »*.

Sur proposition du Président, le bilan et le compte de résultat sont approuvés à l'unanimité moins trois voix.

Suite à la remarque d'un Frère, l'affectation du résultat au report, à nouveau, est votée à l'unanimité moins une voix par l'assemblée générale.

3.11 Point 9 Quitus au Conseil d'Administration

Quitus est donné au Conseil d'Administration à l'unanimité moins quatre voix.

3.12 Point 10 Budget Prévisionnel modifié 2023 (page 55 du fascicule)

Le **Président** rappelle que, comme toujours, l'incertitude pèse sur ce prévisionnel ; il a été tenu compte de la baisse de l'allocation de la GLDF liée à la diminution des effectifs ainsi que la baisse des intérêts sur nos placements.

Le F Michel **WAUSORT** RL 1078 Or de Toulouse s'étonne des effectifs mentionnés dans les budgets 2022 et 2023 qui sont supérieurs à ceux annoncés par la GLDF (31 000 et 31 500 contre 29 500).

Le **Président** répond : *« Pourquoi 31 000 frères ? parce que j'ai une attestation du Grand Trésorier qui me dit que nous sommes 31 000 frères et qu'il nous a versé pour 31 000 frères !! Tout simplement. Je n'ai pas accès au fichier Je n'ai donc que cette attestation que nous avons d'ailleurs remise au Commissaire aux comptes.*

Cela est la première chose concernant 2023. Pour 2024, 500 frères de plus car il est crédible d'espérer 500 frères de plus l'an prochain. Bien évidemment, s'il y avait une catastrophe, il serait possible de faire un prévisionnel modifié. Mais l'attestation fournie par la GLDF et que nous ne pouvons pas vérifier est le document nécessaire pour le C.A.C. Nous vérifions si ce chiffre correspond à la somme qui a été versée. Si le Grand Secrétaire dit 29 500 et non 30 000..... !! ?? »

Le Budget prévisionnel modifié 2023 est adopté à l'unanimité moins quatre voix.

3.13 Point 11 Budget Prévisionnel 2024 (page 55 du fascicule)

Le **Président** indique qu'aucune question écrite n'a été posée et que le point concernant l'effectif a été déjà discuté ; aucune question n'est posée.

Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité moins une voix.

3.14 Point 12 Nomination du Commissaire aux Comptes

Le **Président** indique que la mission de Deloitte Association se finissait au 31 décembre 2022. L'association doit donc prendre une position pour nommer un Commissaire aux Comptes pour un mandat de six ans. « *Nous vous proposons FI Solution branche de DELOITTE car d'une part le contrôle de cette année a bien fonctionné avec M. SCHUMACHER et Mlle MARTIN et nous pensons que nous pouvons prolonger avec eux pour six ans de plus d'autant que nous sont proposées des conditions tarifaires un peu meilleures qu'aujourd'hui* ».

L'AGO vote favorablement à l'unanimité la désignation de FI Solution Commissaire aux comptes pour un mandat de six ans à partir du premier janvier 2023.

3.15 Point 13 Questions diverses.

Le **Président** rappelle qu'aucune question n'a été posée par écrit ; il donne la parole au F Jean Michel **TIVET** de la RL La règle et le progrès N° 917 Or de Paris :

*« MTCF Président, MMTCCFF, j'interviens en tant qu'orateur du congrès Ile de France Oriens éloignés et je présente les excuses de notre Président Philippe **MONDON** qui n'a pas pu se libérer et qui m'a demandé de poser deux questions : pourquoi avez-vous refusé - je ne sais pas si le terme est exact - de participer au Noël de la Fraternité en 2022 et envisagez-vous d'y participer en 2023 car le Congrès a besoin de connaître le nombre de participants afin d'attribuer les chèques cadeaux de 50 euros. ? J'ai dit ».*

Le **Président** : « *Merci mon frère. Je vais te répondre : pour 2022, ce n'est pas parce que j'ai fait un infarctus au mois de Juin dernier que nous n'avons pas participé contrairement à ce qui se dit. La raison est que, à la sortie du COVID, nos familles n'étaient pas prêtes. Nous-mêmes avons annulé toutes nos réunions familiales jusqu'au mois de mai de cette année, la dernière que nous avons faite datant de février 2020 lors du Congrès de Lille.*

Tu pourras dire à ton Président que le Congrès Ile de France est l'un des deux Congrès qui nous invite le moins à participer à ses sessions. J'ai dit. »

3.16 Point 14 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration :

3.16.1 Candidatures

Le **Président** : *« Il y a cinq postes à pourvoir. Comme d'habitude vous avez reçu à l'entrée un bulletin de vote d'une, deux ou trois voix en fonction de l'effectif de votre RL et comportant la liste des candidats.*

Cette année il y a 11 candidats ce qui est un peu une exception, mais ce n'est pas grave.

*Donc mes Frères, il y a cinq administrateurs sortants, les Frères **ANTONE** Frédéric, **LAFARIE** Michel, **PEIGNE** Marcel, **ROQUES** Alain, et **WOELFFEL** Alphonse qui demandent leur renouvellement conformément à nos statuts.*

*Il y a également six nouveaux candidats : les Frères **BELLEGGY** Vincent, **BAYOL** William, **MAINGUET** Christophe, **POTTIER** Jean Yves, **POULAIN** R., **WENDLING** Paul.*

Je vais donc appeler les candidats, les administrateurs demandant leur renouvellement en premier puis les nouveaux candidats, par ordre alphabétique. »

Appelé par le **Président** par ordre alphabétique, chacun des candidats fait une courte présentation de sa candidature.

3.16.2 Présentations des candidats

Présentation du TCF Frédéric ANTONE RL N° 938 Silence et fraternité Or de BRIGNOLLES Région Méditerranée.

« MTCF Président, MMTCCFF Il y a un an j'étais devant vous pour mon premier mandat. Je vous expliquais que dans ma Loge il y avait eu une orpheline et que la gestion de l'orphelinat m'avait beaucoup frappé en bien et que j'avais éprouvé le besoin de m'impliquer dans l'orphelinat et au bout d'un an je vous demande la possibilité de m'impliquer pendant trois années supplémentaires. J'ai dit »

Présentation du TCF Michel LAFARIE RL N° 891 Les trois maillets Arts et Amitié Or d'EVREUX Région Ouest Secrétaire Général.

« MMTCCFF je sollicite un nouveau mandat d'administrateur. J'ai été initié en 1982 dans la RL les trois maillets arts et amitié à l'Orient d'Evreux. Après avoir été pendant plus de dix ans parrains de trois garçons et avoir pu apprécier l'immense secours que l'orphelinat avait été pour la maman et la famille, j'ai voulu être administrateur pour participer à cette magnifique action. Je suis toujours administrateur et souhaite encore l'être trois années. J'ai un problème, c'est que je dois supporter le Président, mais je fais avec et ai le désir de le supporter encore. J'ai dit ».

**Présentation du TCF Marcel PEIGNE RL N° 861 Fraternité
Or de Créteil Région Paris Ile de France OM**

« Monsieur le Président MMTCCFF il y a déjà deux fois trois ans que je suis administrateur de l'orphelinat maçonnique et j'avoue que j'ai l'impression que je ne le suis que depuis hier seulement tant l'enthousiasme me porte. Car je suis parrain de trois enfants que je vois grandir, que je vois évoluer, et que je vois aidés aussi par l'orphelinat et le soutien que nous apportons se lit dans leurs yeux et surtout dans les yeux de leur maman Et ça c'est tout le bonheur du monde qui nous tombe dessus car c'est en fait quelque chose qui pour moi est le cœur de la démarche du franc-maçon, l'entraide et la solidarité. Et cette entraide et cette solidarité s'exercent également post mortem car nous avons juré aide et assistance à nos frères lorsque nous sommes entrés dans le temple ; et lorsqu'ils passent à l'orient éternel ce serment perdure à travers les enfants. J'ai assisté aussi à des cérémonies d'adoption et je dois dire que ces cérémonies d'adoption par les loges ont été des moments fabuleux. Merci de m'avoir donné le bonheur de faire ces deux fois trois années J'espère que vous me donnerez le bonheur d'en faire trois années supplémentaires. J'ai dit »

**Présentation du TCF Alain ROQUES RL N° 565 Les vieux
amis Or de Marseille Région Méditerranée**

« MMCCFF, je suis intimidé de voir devant moi tant de frères. Le Président vous a rappelé que je m'appelle Alain ROQUES donc ne barrez pas mon nom sur la liste. Je suis administrateur depuis quelques années et responsable de la commission d'adoption ; au sein de cette commission et en étroite collaboration avec les autres administrateurs nous analysons et préparons les dossiers des familles suivies souvent depuis de nombreuses années. Je suis ensuite chargé de présenter ces dossiers au Conseil d'Administration pour qu'il les valide et ainsi prolonge les soutiens aux familles. Aussi je souhaiterais poursuivre ce travail de solidarité qui me tient à cœur je vous l'avoue et je sollicite de votre part un vote favorable pour le renouvellement de mon mandat. Merci mes frères. J'ai dit »

**Présentation du TCF Alphonse WOELFFEL RL N° 1411 La
Rose Rhénane Or de Haguenau Région Est Secrétaire
Général Adjoint**

« M. le Président MMTCCFF. Comme l'a dit le Président, je viens du grand est et cela s'entend à mon accent mais cela ne me gêne pas. Membre de la RL La Rose Rhénane jeune Loge à l'Or de Haguenau région Est et administrateur de Solidarité Jeunesse depuis maintenant trois mandats. Depuis que nous n'avons plus de secrétaire attitrée le Président m'a demandé de prendre le secrétariat général adjoint de cette belle institution que je considère être un fleuron de la GLDF. Depuis ces trois mandats j'ai le sentiment de donner un sens pratique et pragmatique aux termes de solidarité et de fraternité pour les jeunes qui ont perdu leur père voire leurs deux parents. Moi-même ayant été dans ce cas très jeune, je n'ai pas pu bénéficier de l'aide que l'on peut apporter aujourd'hui à ces jeunes et ça me fait un plaisir énorme de voir comment on peut les accompagner tant sur le plan matériel que sur le plan moral. Continuer à transposer dans la vie de tous les jours fraternité et solidarité, deux fondements de notre ordre m'incite à vous soumettre ma candidature pour un nouveau mandat. J'ai dit »

Présentation du TCF Vincent BELLEGY RL 209-396 Le réveil maçonnerie-Education civique Or de Paris Région Paris IDF OM.

« MMTTCCFF Je vais parler un petit peu de moi, ce qui n'a pas été fait par les F précédents déjà connus. Je m'appelle Vincent BELLEGY, je suis marié, père de deux enfants. Il y a plus de vingt ans j'ai monté une agence de communication spécialisée dans les évènements et en 2016 j'ai investi dans un restaurant dans le seizième arrondissement et depuis janvier, certains d'entre vous le savent, j'ai pris en charge du restaurant de la GLDF. D'un point de vue maçonnique, dans mon parcours j'ai toujours accordé beaucoup d'importance à achever au dehors l'œuvre commencée dans le temple. Ce ne sont pas simplement des mots, la maçonnerie se vit, la maçonnerie, c'est la maçonnerie en action. C'est dans ce cadre que je me suis rapproché de l'orphelinat maçonnique pour proposer mon aide sur des problèmes administratifs mais également pour mettre à disposition mon réseau au service des pupilles. J'ai été convié à une cérémonie d'adoption qui m'a beaucoup touché. Je considère que c'est l'une des plus belles cérémonies à laquelle j'ai assisté depuis que je suis en maçonnerie. C'est un moment magique. Ce n'est pas cela qui m'a décidé, j'étais déjà très motivé. Je souhaite poursuivre cet engagement et c'est pourquoi je suis candidat au poste d'administrateur de SJ-OM. J'ai dit. »

Présentation du TCF William BAYOL RL N° 931 Le trait d'union Or de Sceaux Les Chartreux Région Paris IDF OM

Le **Président** indique que ce TCF nous a prévenu la veille qu'un gros problème ne lui permettait pas d'être présent aujourd'hui. Nous avons demandé à notre TCF Jean **BATTISTON** Trésorier de SJ-OM de le présenter en quelques mots :

« M. le Président, MMTTCCFF je vous lis le texte que nous a envoyé William BAYOL : « je m'appelle William BAYOL ; j'ai été initié le 7 janvier 2000 au sein de notre obédience la GLDF ; ma candidature à SJ-OM est liée à ma sincère volonté de tendre la main vers ceux qui en ont besoin, mains qui se sont un jour tendues vers moi quand j'en ai eu besoin. L'initiation maçonnique m'ouvre un peu plus chaque jour le cœur et les yeux ; j'ai occupé pendant quatre ans le plateau d'Hospitalier pour accompagner du mieux que je pouvais les frères de la Nouvelle Jérusalem à l'Or de Paris qui se retrouvaient dans des situations difficiles. En frappant à la porte de l'association SJ-OM je souhaite devenir un acteur de la solidarité maçonnique et continuer à progresser sur le chemin de l'amour fraternel. J'ai dit. »

Présentation du TCF Christophe MAINGUET RL Parfaite amitié N°918 Or de Rennes Région Ouest.

« MTCF Président MMTTCCFF J'ai été initié il y a un peu plus de trente ans dans une loge à Strasbourg et pour moi la maçonnerie est une histoire de famille donc j'ai toujours été bercé dans la fraternité. Je suis déjà impliqué dans un cadre associatif profane sur l'entraide mais auprès de dirigeants étant dirigeant moi-même. Mais quand vous regardez la liste des votants, je suis le premier des quatre de la région Ouest donc je sais que je pars avec un a priori négatif puisque vous savez que la région Ouest est un peu virulente vis-à-vis de Solidarité Jeunesse orphelinat Maçonnerie. Pour être parfaitement honnête, je ne sais pas qu'en penser. Je ne sais pas s'il y a lieu d'avoir des inquiétudes.

J'ai tendance à faire confiance, surtout à des frères et au final, je me dis que le meilleur moyen pour rassurer tout le monde et faire que l'atmosphère soit apaisée et soit en pleine confiance, c'est peut-être d'aller moi-même voir comment ça fonctionne et prêcher la bonne parole dans la région Ouest. Voilà. J'ai dit mes frères. Par contre je sais que ça veut dire qu'il y a un des quatre sortants tous très qualitatifs un à qui je vais prendre la place. Voilà. J'ai dit. »

Présentation du TCF Jean Yves POTTIER RL N°940 Sagesse écossaise Or d'Alençon Région Ouest

« MTCF Président et vous tous mes frères, Mesdames Messieurs, je m'appelle Jean Yves POTTIER, je suis membre de la RL Sagesse écossaise N° 940 à l'orient d'Alençon Je suis également membre fondateur et affilié de la RL Les écossais du Perche à l'Orient de Mortagne-au-Perche dont je suis l'Hospitalier et le Député. A ce titre j'ai également été nommé Hospitalier du Congrès Ouest J'ai 68 ans je suis marié j'ai trois enfants ; ma carrière professionnelle s'est déroulée dans le réseau des chambres de commerce où j'étais cadre responsable de l'aménagement du territoire. J'ai également été maire de ma petite ville pendant 19 ans. A ce titre, entre le budget principal et les annexes, j'ai bâti et présenté plus d'une centaine de budgets dans la période. La retraite venue je suis parti pour Saint Jacques de Compostelle à partir de chez moi c'est-à-dire 1600 kilomètres pendant 75 jours. Je me présente à vos suffrages avec le souhait de participer à l'amélioration du fonctionnement dans trois domaines principaux : favoriser la démocratie interne en facilitant les contacts entre Solidarité Jeunesse et la base. C'est ainsi par exemple que certains, à cause de procédures à mon sens trop restrictives, certains de nos frères présents dans la salle n'auront pas le droit de voter ni de prendre la parole ce qui est bien dommage. Deuxièmement clarifier les relations entre notre association et la GLDF dont nous sommes indépendants juridiquement alors que nous en dépendons quasi totalement financièrement. Troisièmement moderniser certains aspects de la gestion de notre association dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une plus grande sécurité. S'agissant de ma fréquentation du monde des pupilles, j'en ai hélas plusieurs expériences familiales. C'est ainsi que sur les quatre enfants que nous étions ma sœur et moi avons perdu deux jeunes frères cadets et à la date de leurs décès il se trouve que sur les six enfants qu'ils laissaient derrière eux cinq auraient pu prétendre à l'aide de Solidarité Jeunesse si bien sur mes frères avaient été francs-maçons à la GLDF ce qui n'était pas le cas. J'ai tenu à vous rappeler ce contact que j'ai eu avec cette problématique et évidemment j'ai beaucoup aidé mes neveux dans la période récente. J'ai dit »

Présentation du TCF POULAIN RL N° 933 La fidélité malouine Or de Saint Malo Région Ouest.

Le **Président** indique que ce TCF n'est pas délégué de sa RL mais qu'il peut néanmoins être candidat et donc prendre la parole.

« MMTTCCFF députés, ma candidature c'est celle que vous allez donner d'un homme de 77 ans donc je ne vais pas m'étendre sur ce passé peut être un peu long mais j'essaierai de vous le résumer en trois points : le premier tout d'abord ma vie, mon parcours j'allais dire universitaire, diplômé de l'IAE section gestion et marketing et également docteur en sociologie, mon parcours professionnel ensuite : journaliste de presse écrite et parlée j'ai travaillé chez LOREAL, l'industrie pharmaceutique, l'immobilier et en 1984 j'ai créé, comme l'un de nos frères l'a dit tout à l'heure, une agence de communication Poulain et Benoit spécialisée dans les relations presse et l'événementiel.

Dernier point, c'est celui du bénévolat et expérience dans différents domaines à savoir : administrateur AG2R La Mondiale, membre de NOEMIE association du CHU de Rennes. J'ai également été auditeur à l'IHEDN et à ce titre conseil en communication auprès du préfet de la zone de défense Ouest et je suis commandant dans la réserve citoyenne cyberdéfense. Je pourrais vous en citer d'autres mais je pense que c'est assez intéressant de savoir que j'ai participé à l'institut d'administration des entreprises à la mise en place d'une fondation qui permet de demander à des chefs d'entreprise voire des particuliers mais surtout des entreprises d'abonder un budget pour redistribuer là aussi à des jeunes diplômés quelquefois en difficulté pour terminer leurs études. J'ai dit »

Présentation du TCF Paul WENDLING RL l'étoile de Condate N° 1541 Or de Rennes Région Ouest.

« M. le Président, MMTCCFF, Messieurs les adhérents à Solidarité Jeunesse, je me présente Paul Wendling membre de l'association Parefemme de 2003 à 2015 et membre fondateur de l'association l'étoile de Condate depuis 2015 ; Je suis fils d'une pupille de la nation qui a perdu la même année à six ans son père mort pour la France, sa sœur jumelle et son grand-père. Elevé seul par sa mère j'ai lu dans le récit de son histoire combien l'aide financière et le soutien moral de quelques personnes avait été important pour lui ce qui lui a permis d'avoir une carrière, très belle carrière, en faisant des études supérieures financées par des particuliers donateurs. Retraité, mes engagements de bénévole dans plusieurs associations notamment action femmes de Bretagne qui aide les femmes de plus de quarante ans à retrouver du travail ou créer leur propre travail et des associations à but non lucratif m'ont donné le désir de concrétiser l'accomplissement de mon devoir de maçon et de solidarité dans l'action auprès des pupilles et plus particulièrement au sein des frères des loges de l'Ouest dont je suis proche. Président de mon association L'étoile de Condate, je me suis intéressé aux associations de la GLDF auxquelles j'appelais mes adhérents à cotiser. Aussi je pose ma candidature au conseil d'administration de SJ-OM pour apporter ma sensibilité de fils de pupille, rapprocher la gouvernance de Solidarité Jeunesse de ses adhérents, qu'il y ait plus de présents et que tous les membres étant à jour de leur cotisation puissent finalement voter à cette assemblée et pas rester auditeur libre, obtenir une présence plus importante lors des AG (actuellement moins de 5% des adhérents votent et il faut savoir que ce sont les Loges qui votent et non pas les membres particuliers, les frères). Quatrième point, travailler sur les enjeux de l'association et notamment sa relation avec la GLDF qui est son principal, je dirais presque unique collecteur de ses cotisations. Si je suis élu, je m'engage à céder ma place au bout d'un an d'un mandat de trois ans pour deux raisons suivantes : je pense qu'un conseil d'administration doit se renouveler régulièrement ce qui n'est pas le cas actuellement puisque certains sont à leur cinquième ou sixième ou septième mandat et pour une raison financière : car il est précisé, et j'ai signé la feuille de candidature, le caractère totalement bénévole de cet engagement car il ne prévoit aucun remboursement des frais de déplacement conformément à l'article 15 de la constitution de l'association SJOM et que les conseils ayant lieu en fin d'après-midi plus un repas commun le soir, vous comprenez que venant de Rennes il faut prévoir automatiquement une nuit à Paris. Donc je me présente à votre candidature pour essayer de voir plus clair dans les différents points que je vous ai exposés et y apporter ma sensibilité, mes compétences en toute fraternité. J'ai dit »

Le **Président** remercie tous les candidats pour leur présentation.

3.17 Accueil du TRGM Thierry ZAVERONI et des Grands Officiers

Le **Président** : « Avant de voter, nous allons accueillir notre **TRGM** Thierry **ZAVERONI**, accompagné de Grands officiers de la GLDF. Je tiens d'abord à les remercier d'être ici aujourd'hui et je tiens à souligner que c'est la première fois qu'un Grand Maître avec des Grands Officiers nous rend visite. Debout mes frères ! »

Le TRGM et les Grands Officiers montent à l'Orient et prennent place.

3.17.1 Allocution du TRF Grand Orateur

Le TCF **Grand Orateur** Éric **SCHMIDT** se rend au pupitre et le **Président** lui donne la parole.

« Merci TCF Président, TRGM, TRF Grand Hospitalier, et vous tous MMTTCCFF. Je ne vais pas m'exprimer ès qualité, je vais être très court pour vous dire que c'est un parrain qui connaît très bien cette association, qui est fier d'œuvrer dans ses fonctions qui surtout a signé une charte au moment où j'ai accepté d'être parrain J'ai donc pris des engagements ; ce n'est pas uniquement une vocation purement morale où je vais me porter garant. Non, je vais vous dire, même si je vis de façon éloignée de cette famille qui est la veuve et surtout les deux orphelines de celui qui était mon meilleur ami, qui a été Vénérable Maître m'a porté à l'Orient pour que je devienne moi-même Vénérable Maître et bien tous les deux, au plus tard tous les trois mois, je vais passer une soirée avec elles et passer un moment formidable parce que ce moment formidable est nourri de deux choses : l'une c'est un souvenir joyeux de ce frère et l'autre, c'est accompagner deux filles dont l'une des deux qui avait été en opposition avec son père, au moment du décès de celui-ci a très mal vécu la situation et je l'ai aidée à se reconstruire, à regarder son père d'une façon différente et à reprendre confiance en elle. Voilà, c'est le témoignage que je voulais aujourd'hui vous porter en remerciant Solidarité Jeunesse Orphelinat maçonnique pour le travail qui a été fait. J'ai dit. »

Le **Président** remercie le TRF **Grand Orateur** et indique que l'association a rencontré cette famille au week-end de Strasbourg et souligne qu'il pense que des choses ont été comprises en espérant que l'association leur a apporté un peu de bonheur.

3.17.2 Allocution du TRF Grand Hospitalier

Le Président donne la parole au TRF **Grand Hospitalier** Dominique **KRAVETZ**.

« MTCF Président, MMTTC Sœurs, MMTTCCFF, TRGM, le Grand Hospitalier serait bien en peine s'il ne disposait de cet ensemble d'associations qui œuvrent en complémentarité au service des frères de la GLDF. Que ferait le Grand Hospitalier s'il ne disposait de l'Entraide Fraternelle et de Solidarité Jeunesse. Il serait bien en peine. Le Grand Hospitalier est là au carrefour entre les Loges et Solidarité Jeunesse et pas seulement puisque les ennuis, les soucis, viennent, - et sont d'abord d'origine insoupçonnée et de quantité absolument incalculable - et volant en escadrille comme l'on dit. Donc le Grand Hospitalier est bien souvent amené à orienter vers Solidarité Jeunesse ou l'Entraide Fraternelle ou telle ou telle autre association et à indiquer les voies d'accès vers ces associations

Mais il est aussi et surtout à disposition de Solidarité Jeunesse notamment mais pas seulement pour faire connaître votre action éminent auprès des frères qui, vous savez, tant qu'ils ne sont pas concernés directement ne vont pas chercher dans la foultitude les documents qui sont à disposition que l'on met sur une étagère ou dans une armoire et quand le souci arrive, on ne sait plus trop vers qui se tourner. Donc voilà ; le Grand Hospitalier est à votre disposition. Nous avons repris après la période COVID les réunions de la Maison de la Solidarité et vous en verrez les fruits au cours de ce Convent et nous avons également repris les réunions des Hospitaliers des Loges et nous informons à chaque fois le, malheureusement trop faible, nombre de frères hospitaliers participant mais avec la dématérialisation des réunions les visio-conférences nous permettent d'accéder et de communiquer également avec les frères hospitaliers à la fois en présentiel pour ceux qui peuvent se déplacer, et en visio-conférence. Voilà, mes frères je suis à votre disposition, à la disposition des associations, très heureux, trop heureux de pouvoir disposer de Solidarité Jeunesse et de l'Entraide Fraternelle mais pas seulement car il existe toutes les autres associations qui font partie de la GLDF. J'ai dit. »

Le Président : « Merci mon TR frère Dominique. Tu dis que tu es à notre disposition, mais sache que nous aussi nous sommes à ta disposition. »

3.17.3 Allocution du Très Respectable Grand Maître

*Le **Président** : « Je donne maintenant la parole au TRGM **Thierry ZAVERONI** ».*

« Merci très cher Président, mes TCF et MTC Sœurs. Mesdames et Messieurs.

Je veux vous dire tout le plaisir que j'ai à être avec vous aujourd'hui car je souhaitais partager avec vous ce moment et vous dire tout l'intérêt que je porte aux actions que vous menez dans l'ombre au quotidien. Vous êtes une forme de fil d'ariane et donc j'y suis extrêmement sensible. Vous dire que, dès ma prise de fonction, j'ai désiré participer à une réunion de travail qui a duré je crois quatre heures, et durant ces quatre heures chaque dossier a été égrené avec énormément de renseignements pour que, à l'issue de la présentation les frères concernés puissent prendre une décision sur l'attribution éventuelle de telle ou telle subvention. Donc je peux dire que je peux attester de ce travail précis et minutieux. Et vous dire aussi que les services de la GLDF sont à la disposition des associations satellites et notamment le service communication. J'avais indiqué que je souhaitais il y a quelques semaines donner à vos structures la parole au Convent et vous verrez, pour ceux qui seront présents, il y a quelques vidéos qui seront présentées à l'ensemble des frères députés de la GLDF. Ces actions là on ne peut les passer sous silence Ces actions-là, elles sont aussi importantes que n'importe quelle action comme les communications des Grands Officiers et donc j'y attache vraiment beaucoup d'importance.

Vous savez pour ceux qui me connaissent que j'ai mis comme point d'orgue la solidarité dans mes actions au quotidien et bien sûr, vous le savez, c'est une relation extrêmement forte entre le Vénérable Maître et son frère Hospitalier d'être attentifs aux frères qui sont en difficulté, quelles que soient les difficultés d'ailleurs, et puis quand ça dépasse je dirais les possibilités du trésor de la Loge bien entendu la GLDF est là pour vous accompagner et le Grand Hospitalier prend le relais pour suppléer.

Je suis enchanté de voir des visages jeunes aussi parmi vous ; c'est important car vous savez également l'attention que je porte à cette jeunesse qui demain prendra les rênes de la Grande Maison et je dirai, toutes les parties de cette Grande Maison sont importantes.

*J'avais été interpellé en fin de l'année 2022 par des frères du Congrès Ouest qui m'ont remis un dossier contenant un certain nombre d'observations, de commentaires et de questions relatives, donc, à la gestion de l'Associations SJ-OM. J'ai pris connaissance de ce document avec attention. J'ai immédiatement informé le Grand Orateur de ce document et nous avons travaillé avec votre Président. Je m'étais engagé auprès des frères qui m'ont accueilli lors de ce congrès à formuler une réponse avant le Convent 2023. J'ai formulé cette réponse le 25 mai 2023 à deux frères qui sont ici présents et candidats si j'ai suivi correctement les prises de parole, c'est-à-dire les TC frères Paul **WENDLING** et Jean Yves **POTTIER**, pour leur dire que j'ai transmis le document un mois avant le Convent et bien sûr j'aurais apprécié si d'une part l'accusé de réception de ce courrier et éventuellement quelques éléments en retour m'avaient été transmis.*

Je suis un Grand Maître qui aime la transparence et je vais renouveler devant vous tous et toutes la confiance que j'alloue à votre Président qui fait un travail remarquable et remarqué avec l'ensemble de son bureau et c'est bien pour cela que je suis venu aujourd'hui, accompagné du Grand Hospitalier, pour témoigner et aussi vous témoigner une nouvelle fois la gratitude que je vous dois pour tout le travail que vous faites pour celles et ceux qui sont en souffrance et qui ont besoin d'un peu de lumière. Soyez-en chaleureusement remerciés. J'ai dit. »

Le Président : *« Merci TRGM pour ces propos qui me vont droit au cœur. Merci. Tu as souligné l'étroitesse des relations qu'il y a entre le GLDF et l'Orphelinat, ça n'a pas toujours été le cas, et je trouve qu'il faut que ce soit comme ça aussi bien pour la GLDF que pour l'orphelinat. Merci de ta sollicitude, merci pour ce que tu dis et surtout, surtout pour ce que tu fais et de ta présence aujourd'hui.*

Mes frères Debout. Un grand merci pour cette visite qui ne s'était jamais produite depuis 161 ans.

Prenez place. »

3.18Vote pour le renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration

Le Président : *« Nous allons maintenant procéder aux élections. On vous a donné à l'entrée les bulletins de vote ; il y a donc 11 noms. Je vous rappelle qu'il ne doit rester 5 noms donc vous devez en barrer 6.*

Donc avant de sortir je vous demande de passer au vote en venant placer vos bulletins dans les urnes en ayant laissé cinq noms.

Je tiens à vous remercier pendant que vous votez car nous avons retrouvé la fréquentation que nous avons avant le COVID ; nous n'avons pas rempli le temple cette année mais nous avons eu 250 délégués inscrits ce qui n'est pas assez, mais correspond aux chiffres d'avant COVID.

*J'invite les six scrutateurs à suivre Maître **FRIANT** pour le dépouillement qui aura lieu dans la salle des commissions.*

3.18.1 Résultats du vote :

RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION (5 Votes)

L'ensemble des candidats se présente.

Le Président Philippe CELERIER clôture l'Assemblée Générale à 15 h 35.

A 15 h 38, chaque votant dépose son bulletin dans deux urnes.

DEPOUILLEMENT 16 h-17 h

74 Bulletins sont comptés dans l'urne.
(30 Bulletins deux voix et 44 Bulletins une voix)
Je constate qu'un seul bulletin est nul.

Monsieur ANTONE Frédéric	71 VOIX
Monsieur LAFARIE Michel	79 VOIX
Monsieur PEIGNE Marcel	67 VOIX
Monsieur ROQUES Alain	61 VOIX

Maître Eléonore FRIANT, Commissaire de Justice, 102 Rue Truffaut 75017 paris
p. 5

Monsieur WOELFFEL Alphonse	70 VOIX
Monsieur BELLEGY Vincent	25 VOIX
Monsieur BAYOL William	20 VOIX
Monsieur MAINGUET Christophe	26 VOIX
Monsieur POTTIER Jean Yves	27 VOIX
Monsieur POULAIN R	25 VOIX
Monsieur WENDLING Paul	29 VOIX

Le rapport complet de Maître **FRIAND** est en annexe.

3.18.2 Clôture de l'Assemblée générale

Merci à tous.

Je déclare l'assemblée générale 2023 close. » (15 h 35)

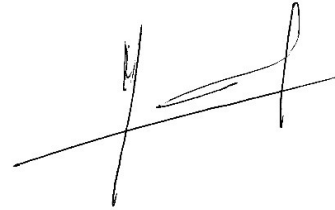
Le **Président**

Philippe CELERIER

Handwritten signature of Philippe CELERIER in black ink, featuring a large, stylized 'C' and 'L'.

Le **Secrétaire Général**

Michel LAFARIE

Handwritten signature of Michel LAFARIE in black ink, consisting of a series of sharp, intersecting lines.

4 Annexe



Maître Eléonore FRIANT
Commissaire de Justice
Audiencier près le Tribunal Judiciaire de Paris
102 rue Truffaut 75017 Paris
Tel : 01.43.26.18.16
Fax : 01.46.33.00.03

PREMIERE EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le QUINZE JUIIN

A la requête de :

**L'ASSOCIATION SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT
MACONNIQUE**, dont le siège est 90 Rue du Faubourg Saint Martin 7510
Paris ,

Qui m'a déclaré :

Que l'Association organise le jeudi 15 juin 2023 son Assemblée
Générale Ordinaire en l'hôtel de la GRANDE LOGE DE France, 8
Rue Puteaux 75017 Paris à 14 heures.

Que la présence d'un Commissaire de Justice est requise afin de
constater le bon déroulement de l'Assemblée ce jour.

Déférant à cette réquisition,

*Je, Eléonore FRIANT, Commissaire de Justice Associés près le
Tribunal Judiciaire de PARIS, demeurant 102 Rue Truffaut
75017 PARIS, soussignée,*

Certifie m'être rendue ce jour dans l'hôtel de la GRANDE
LOGE DE France, 8 Rue Puteaux 75017 Paris à 13 Heures.

EMARGEMENT

L'émargement des feuilles de présence des loges avec et sans
délégués numérotées de 1 à 1660 se fait à partir de 13 h 30.

Un bulletin de vote est remis à chaque personne ayant émargé.

L'ALLOCUTION DU PRESIDENT : 14 H 10

Je prends place dans la salle de réunion où se déroule l'assemblée.

Le Président Philippe CELERIER ouvre la séance à 14 h 10 de
l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il présente le bureau et me présente.

Le président appelle 6 scrutateurs à l'élection qui donnent leurs
noms avec affection de loge :

- Jean-Louis ROUX 729 Liberté et Lumière Aix en Provence
- Xavier ORIEZ 3 Les Trinitaires de Paris
- Michel CAMPOS 818 Ludwig Van Beethoven Paris
- Didier LAURET 723 La Tradition Jacobine Paris
- Adrien DESMELLIER 840 Esprit des lois de Libourne
- Paul WENDLING 1541 Etoile de Condate

L'assemblée générale est ouverte et se déroule étapes par étapes en respectant l'ordre du jour.

L'ensemble des votes se réalise à mains levées.

ALLOCUTION D'UNE MAMAN

APPROBATION DE L ORDRE DU JOUR

L'approbation de l'ordre du jour est votée à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE
L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN
2022**

Deux votes sont contre.

L'approbation est acceptée moins deux voix.

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le rapport est voté à l'unanimité.

RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2022

Pas de vote

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
L'EXERCICE 2022**

Lecture par le commissaire aux comptes.

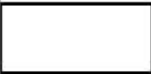
Pas de vote

**APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Trois votes défavorables.

L'approbation du bilan et du compte d résultat de l'exercice 2022
est adoptée à l'unanimité moins trois voix.

QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Quatre votes défavorables.

L'approbation du quitus est adoptée à l'unanimité moins quatre voix.

AFFECTATION DU RESULTAT

Deux contre

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité moins deux votes.

BUDGET PREVISIONNEL 2023 MODIFIE

Quatre contre.

Le budget prévisionnel 2023 modifié est adopté à l'unanimité moins quatre voix.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Un contre.

Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité moins une voix.

NOMINATION D UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

La nomination est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION (5 Votes)

L'ensemble des candidats se présente.

Le Président Philippe CELERIER clôture l'Assemblée Générale à 15 h 35.

A 15 h 38, chaque votant dépose son bulletin dans deux urnes.

DEPOUILLEMENT 16 h-17 h

74 Bulletins sont comptés dans l'urne.
(30 Bulletins deux voix et 44 Bulletins une voix)
Je constate qu'un seul bulletin est nul.

Monsieur ANTONE Frédéric	71 VOIX
Monsieur LAFARIE Michel	79 VOIX
Monsieur PEIGNE Marcel	67 VOIX
Monsieur ROQUES Alain	61 VOIX

Maitre Eléonore FRIANT, Commissaire de Justice, 102 Rue Truffaut 75017 paris
p. 6

Monsieur WOELFFEL Alphonse	70 VOIX
Monsieur BELLEGY Vincent	25 VOIX
Monsieur BAYOL William	20 VOIX
Monsieur MAINGUET Christophe	26 VOIX
Monsieur POTTIER Jean Yves	27 VOIX
Monsieur POULAIN R	25 VOIX
Monsieur WENDLING Paul	29 VOIX

Les scrutateurs au nombre de six, signent la feuille de résultat, annexée au présent procès-verbal de constat.

Telles sont mes constatations pour lesquelles j'ai dressé le présent procès-verbal de constat.





Orphelinat Maçonique

« Ils ont besoin de Nous ; nous avons besoin de Vous »

5 Assemblée Générale Ordinaire du 12/09/2024

5.1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

5.1.1 Constitution du Bureau du Conseil d'Administration. Exercice 2023

Au cours de sa séance du 28 juin 2023 à 18h au siège, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	réélu Président.
M. Georges-Marie DUCLOS	réélu Vice-Président.
M. Michel LAFARIE	réélu Secrétaire Général.
M. Alphonse WOELFFEL	réélu Secrétaire Général Adjoint.
M. Jean BATTISTON	réélu Trésorier.

5.1.2 Organisation des Commissions :

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs :

Alain ROQUES	Commission de Prise en Charge.
Jean BATTISTON	Commission des Finances.
Le Bureau	Commission Juridique.
Le Bureau	Commission des Relations Extérieures.
Jean-Thierry HELIBERT	Commission des Prix.
Jacques PARIS	Histoire et Archives.
Christian RABEFANIRAKA	Comptabilité.

5.1.3 Activités des Commissions :

Commission Prise en Charge

Activités

En liaison avec les parrains et les familles, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles, de primes, etc.

Au 31 décembre 2023 la répartition des pupilles était la suivante :

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Pupilles	39	51	90
Familles	26	35	61

Répartie comme suit :

- Mineurs/Majeurs

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Pupilles Mineurs	10	24	31
Pupilles Majeurs	29	27	56

- Par région :

N°		Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
1	Région Nord	2	7	9
2	Région Ouest	1	3	4
3	Région Sud-Ouest	8	11	19
4	Région Méditerranée	5	11	16
5	Région Est	3	3	6
6	Région IdF/OM/OE	20	14	34
7	Région Caraïbes	0	2	2
		39	51	90

Rappel des objectifs de l'Association

Article 2 – « Objet de l'Association

L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration ».

Article 3 – « Moyens d'action

L'Association aide les orphelins matériellement et moralement par :

- *L'attribution de secours et de bourses ;*
- *L'organisation de manifestations à caractère social et culturel ».*

Commission des Prix :

L'activité de la commission des prix s'est déroulée de la mi-juillet à la première semaine d'octobre.

Sur proposition de la commission, le Conseil d'Administration a accordé 68 prix pour un montant de 25 360.00€.

Les prix accordés ont pris en compte un mal être général affectant les mamans et par voie de conséquence les pupilles.

Commission des Finances :

La Commission des Finances a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, en commentant chaque poste.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a dégagé un déficit net de -61 373 € (cf. rapport financier).

Les dons (110) provenant des Ateliers de la Juridiction et des Loges sont de 14 065,73 € en diminution de 61% par rapport à 2022.

Ceux (112) provenant de personnes physiques se sont élevés à 29 442,15 € en augmentation de 3%.

Commission Juridique :

La commission juridique a suivi, cette année, son cours normal. Aucune affaire particulière a nécessité son intervention.

Commission des Relations extérieures et Communication :

L'amélioration sanitaire en 2023 nous a permis de reprendre les rencontres familiales et les sorties, dont notamment un week-end à Strasbourg.

Commission Histoires et Archives :

La Commission Histoires et Archives continue de rassembler les documents retraçant l'histoire et la vie de Solidarité Jeunesse.

Nous restons preneurs de tous documents ou informations susceptibles de contribuer à la connaissance de notre histoire.

5.1.4 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration

Administrateurs sortants :

CÉLÉRIER Philippe
HELIBERT Jean Thierry
HIRIGOYEN Patrick
RABEFANIRAKA Christian
PARIS Jacques

Candidats (reçus avant le 31 décembre 2022).

Administrateurs sortants demandant le renouvellement de leur mandat :

CÉLÉRIER Philippe R.:L.: « Sol Invictus » N°1530.
Or.: Périgueux Région/Congrès : Sud-Ouest.
HELIBERT Jean Thierry R.:L.: « Lumière Ecosaise »
N°722.
Or.: Paris Région/Congrès : Paris IdF OM.
HIRIGOYEN Patrick R.:L.: « Arts et Progrès » N°871.
Or.: Paris Région/Congrès : Paris IdF OM.
RABEFANIRAKA Christian R.:L.: « Les Compagnons Ardents »
N°646.
Or.: Paris Région/Congrès : Paris IdF OM.

Nouveaux candidats

REFF Mathieu R.:L.: « Lumière Rhénane » N°1634.
Or.: Strasbourg Région/Congrès : Est.

5.1.5 Faits marquants en 2023 :

La sortie de la crise sanitaire, a permis d'organiser un week-end à Strasbourg pour les mamans et les pupilles (45 mamans et pupilles).

Ce week-end nous a révélé le mal être engendré par la pandémie autant auprès des mamans que des pupilles.

5.1.6 Courriers reçus :

Aux cours de l'année 2023 de nombreux courriers de remerciements et de témoignages¹ nous sont parvenus, dont voici quelques extraits :

De pupilles :

« Je souhaite vous remercier ainsi que Solidarité Jeunesse, pour toute l'attention et le soutien que vous m'apportez tout au long de l'année. Je saurai faire bon usage de vos cadeaux. »

¹ Les noms des pupilles, maman, famille, administrateurs, parrains et lieux ont volontairement été occultés

Merci aussi à mon parrain, M.P., qui n'a jamais cessé d'être présent et à l'écoute, quelques soient les circonstances.

Je vous adresse toutes mes affectueuses pensées.

I.F. »

« Je désire vous exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements pour la confiance et les marques de sympathie que vous m'avez témoigné. Mon expérience professionnelle s'est construite sur l'engagement, l'humilité et la fidélité au service de personnes inspirantes. Votre parcours entrepreneurial et associatif est exemplaire, porteur de messages forts et de valeurs qui conduisent à la réussite collective.

Que l'année 2023 vous apporte, ains qu'à vos proches, joies et succès de tous ordres, personnels et professionnels. Je suis très heureux de vous adresser mes vœux les plus sincères de bonheur, santé et réussite pour cette nouvelle année.

Avec mes amicales pensées.

P.L. »

De mamans :

« C'est animé d'une immense gratitude que je vous adresse ce courrier, aujourd'hui, car votre fidélité, votre soutien moral et l'aide matérielle que vous nous apportez depuis huit ans est un trésor précieux pour nous. La mémoire de P. perdure aussi par ce lien qu'il a commencé à tisser et que nous continuons à développer.

Je remercie particulièrement M. qui en qualité de parrain nous apporte aussi attention et affection. Sa présence est très chère pour notre famille et surtout pour I.

Je souhaite et tiens donc à vous remercier du fond du cœur pour l'attribution exceptionnelle accordée à I. afin que son année scolaire se déroule dans de bonnes conditions.

Cela contribuera au paiement de son logement et je vous en suis très reconnaissante.

Cher P., chers membres du bureau, je vous espère tous en bonne santé ainsi que vos proches.

En attendant le plaisir de partager un moment convivial avec vous, je vous prie, cher P., chers membres du bureau, de recevoir mes sentiments les meilleurs ?

C.F. »

« Cher P.,

A. et moi vous souhaitons, à vous-même et à tous les membres de Solidarité Jeunesse, le meilleur pour l'année qui s'annonce. Merci à votre association d'exister et de montrer toujours autant d'attention aux familles concernées par vos soins. Merci, d'ailleurs, d'avoir pris la peine d'adresser à A. un chèque de soutien pour ses études - bien que l'année dernière ait été assez difficile pour lui à ce sujet. Il s'essaie à avoir de meilleurs résultats cette année universitaire, tout en poursuivant son engagement dans la Réserve de l'armée de terre.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Cordialement,

C. D. »

De parrains :

« Mon Très Cher Frère P.

J'ai bien reçu ton courrier concernant mon filleul A.S. J'ai remis le chèque ce vjour et te remercie ainsi que l'Orphelinat Maçonique pour cette aide. J'aurai les résultats scolaire d'A. pas avant le 4 juillet, dès réception, je te ferai parvenir tous les documents. Encore un grand merci pour A. et C.

Fraternellement.

L.P. »

« Mon Cher Président, Mon TCF Philippe,

J'ai bien reçu les deux lettres accompagnées de chèques, en récompenses des bons résultats de mes filleuls, que je leur ai transmis.

J'en suis heureux et fier.

J'avais pris l'initiative de les inviter avec leur maman, à la maison pour le repas de Noël le 24 au soir.

Ce fut une belle soirée, festive et chaleureuse, à laquelle ils se sont parfaitement intégrés, en partie grâce à mes deux petits-enfants, du même âge, avec lesquels ils ont partagé tout de suite les mêmes centres d'intérêt...

Au dessert (13 provençaux évidemment), j'ai tenu à faire une chaîne d'union, au cours de laquelle le souvenir de leur Papa a été évoqué.

La lumière de Noël nous a illuminé.

Je te souhaite une excellente nouvelle année.

Tribizz

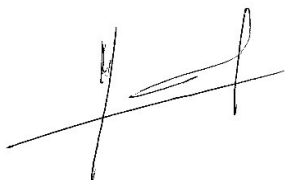
B.A. »

D'autres témoignages marquants sont à votre disposition sur notre site internet sjom.fr.

5.1.7 Conclusion

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

Le Secrétaire Général
Michel LAFARIE



Le Président
Philippe CELERIER



Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 juillet 2024.

5.2 Rapport financier

5.2.1 Préambule :

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023.

Ce rapport comprend trois parties :

- I. Examen des comptes de l'exercice 2023 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- II. Le budget prévisionnel 2024 modifié et le budget prévisionnel de l'année 2025.
- III. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

5.2.2 Examen des Comptes de l'exercice :

Présentation de l'exercice

Les comptes de l'exercice 2023 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

1. Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
2. Le compte de résultat comparé avec celui de l'exercice précédent.
3. L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 présente un total de bilan de 2 016 770 €. Le compte de résultat fait apparaître un total de produits de 515 073 € et un total de charges de 576 446 €, dégageant un déficit de 61 373 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits marquants de l'exercice

Le montant global des allocations à nos pupilles a de nouveau subi une augmentation significative de 70 321 € entre les exercices 2022 et 2023.

Nous continuons de constater que le nombre de dossiers, et en conséquence les allocations, augmentent du fait du décès de Frères peu âgés (avec des enfants jeunes), dans un contexte de pathologies cardio-vasculaires. Ces dossiers sont financièrement lourds comptes tenus des situations difficiles des familles.

De plus comme indiqué sur le budget modifié 2024 et le prévisionnel 2025 les effectifs de notre obédience ne sont pas en augmentation et le conseil fédéral a décidé de nous prélever 3.5% du montant des cotisations pour frais de gestion lors du reversement trimestriel.

Nous avons supprimé pour 2024 la rencontre nationale familiale annuelle au profit de rencontres régionales donc de fait moins onéreuses

5.2.3 Bilan

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 242,98	9 207,67	35,31	0,00	84,98	0,00
Immobilisations corporelles						
. Terrains	60 979,61		60 979,61	3,02	60 979,61	2,92
. Constructions	246 564,41	245 090,12	1 474,29	0,07	1 904,39	0,09
. Autres immobilisations corporelles	72 570,36	36 291,00	36 279,36	1,80	22 123,30	1,06
Immobilisations financières						
. Autres	280,80		280,80	0,01	280,80	0,01
TOTAL (I)	389 638,16	290 588,79	99 049,37	4,91	85 373,08	4,08
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes					7 000,00	0,33
Créances						
. Autres	3 849,44		3 849,44	0,19		
Valeurs mobilières de placement	1 800 466,06	3 376,26	1 797 089,80	89,11	1 739 310,39	83,22
Disponibilités	115 817,01		115 817,01	5,74	253 541,75	12,13
Charges constatées d'avance	963,97		963,97	0,05	4 753,84	0,23
TOTAL (II)	1 921 096,48	3 376,26	1 917 720,22	95,09	2 004 605,98	95,92
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 310 734,64	293 965,05	2 016 769,59	100,00	2 089 979,06	100,00

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	1 409 871,24	69,91	1 409 871,24	67,46
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	652 092,00	32,33	651 372,28	31,17
Excédent ou déficit de l'exercice	-61 372,95	-3,03	719,72	0,03
Situation nette (sous total)	2 000 590,29	99,20	2 061 963,24	98,66
TOTAL (I)	2 000 590,29	99,20	2 061 963,24	98,66
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 048,30	0,30	7 740,57	0,37
Dettes fiscales et sociales	10 131,00	0,50	230,00	0,01
Autres dettes			20 045,25	0,96
TOTAL (IV)	16 179,30	0,80	28 015,82	1,34
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 016 769,59	100,00	2 089 979,06	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	413 903,25		414 558,00		-655	-0,15		
Ventes de biens et services								
Produits de tiers financeurs								
- Ressources liées à la générosité du public								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges			329,64		-329	-100,00		
Autres produits	2,00				2	N/S		
Total des produits d'exploitation (I)	413 905,25		414 887,64		-982	-0,23		
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Autres achats et charges externes	109 518,35		87 570,09		21 948	25,06		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 330,00		2 207,00		1 123	50,88		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 340,07		7 284,52		-2 924	-40,24		
Autres charges	449 127,07		378 806,86		70 321	18,56		
Total des charges d'exploitation (II)	566 315,49		475 848,47		90 467			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-152 410,24		-60 960,83		-91 450	-150,01		
PRODUITS FINANCIERS:								
Autres intérêts et produits assimilés	47 178,10		8 474,33		38 704	466,74		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	9 442,31				9 442	N/S		
Total des produits financiers (III)	56 620,41		8 474,33		48 146	568,16		
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			12 818,57		-12 818	-100,00		
Total des charges financières (IV)			12 818,57		-12 818	-100,00		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	56 620,41		-4 344,24		60 964	N/S		
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-95 789,83		-65 305,07		-30 484	-46,67		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion	44 547,88		66 254,79		-21 707	-32,75		
Total des produits exceptionnels (V)	44 547,88		66 254,79		-21 707	-32,75		
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Total des charges exceptionnelles (VI)								
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	44 547,88		66 254,79		-21 707	-32,75		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 131,00		230,00		9 901	N/S		
Total des produits (I + III + V)	515 073,54		489 616,76		25 457	5,20		
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	576 446,49		488 897,04		87 549	17,91		
EXCEDENT OU DEFICIT	-61 372,95		719,72		-62 091	N/S		

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>PRODUITS :</i>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
<i>CHARGES :</i>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
BILAN ACTIF

page 5

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 242,98	9 207,67	35,31	0,00	84,98	0,00
205000 LICENCES LOGICIELS	9 242,98		9 242,98	0,46	9 242,98	0,44
280500 AMORTS LOGICIELS		9 207,67	-9 207,67	-0,45	-9 158,00	-0,43
Immobilisations corporelles						
. Terrains	60 979,61		60 979,61	3,02	60 979,61	2,92
211000 TERRAINS	60 979,61		60 979,61	3,02	60 979,61	2,92
. Constructions	246 564,41	245 090,12	1 474,29	0,07	1 904,39	0,09
213100 CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	235 381,28		235 381,28	11,67	235 381,28	11,26
213500 INSTALLATIONS GENERALES	11 183,13		11 183,13	0,55	11 183,13	0,54
281310 AMORTIS. CONSTRUCTIONS		235 381,28	-235 381,28	-11,66	-235 381,28	-11,25
281350 AMORT. INSTALLATION GENERALE		9 708,84	-9 708,84	-0,47	-9 278,74	-0,43
. Autres immobilisations corporelles	72 570,36	36 291,00	36 279,36	1,80	22 123,30	1,06
218100 INST. AGENC. AMENAG. DIVERS	54 147,95		54 147,95	2,68	36 683,55	1,76
218300 MAT. DE BUREAU INFORMATIQUE	6 231,60		6 231,60	0,31	5 679,64	0,27
218310 MATERIEL INFORMATIQUE	2 931,00		2 931,00	0,15	2 931,00	0,14
218400 MOBILIER	9 259,81		9 259,81	0,46	9 259,81	0,44
281810 AMORT. INST. AG. AMEN. DIVERS		18 494,16	-18 494,16	-0,91	-14 953,81	-0,71
281830 AMORT. MAT. BUREAU ET INFORM		5 769,59	-5 769,59	-0,28	-5 679,64	-0,26
281831 AMORTISSEMENTS MAT INFORMATIQU		2 767,44	-2 767,44	-0,13	-2 537,44	-0,11
281840 AMORT. MOBILIER		9 259,81	-9 259,81	-0,45	-9 259,81	-0,43
Immobilisations financières						
. Autres	280,80		280,80	0,01	280,80	0,01
275000 DÉPÔTS ET CAUTION. VERSÉS	280,80		280,80	0,01	280,80	0,01
TOTAL (!)	389 638,16	290 588,79	99 049,37	4,91	85 373,08	4,08
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes						
409100 FOURN. ACPTÉ / COMMANDES					7 000,00	0,33
					7 000,00	0,33
Créances						
. Autres	3 849,44		3 849,44	0,19		
401000 FOURNISSEURS	204,44		204,44	0,01		
468700 PRODUIT A RECEVOIR	3 645,00		3 645,00	0,18		
Valeurs mobilières de placement						
503000 LIVRET BLEU ASSOCIATIONS	1 800 466,06	3 376,26	1 797 089,80	89,11	1 739 310,39	83,22
503001 LIVRET CREDIT COOP	21 056,36		21 056,36	1,04	20 459,95	0,98
503004 TONIC OBNL 2	50 060,04		50 060,04	2,48		
503005 TONIC OBNL 3					50 000,00	2,39
503006 TONIC OBNL 4					50 000,00	2,39
503007 TONIC OBNL 5					228 700,00	10,94
503008 TONIC OBNL 6					228 700,00	10,94
503009 OBLIG STORK DMS 12Y 100 23600	305 000,00		305 000,00	15,12	535 000,00	25,60
503010 OPC VM ECOFI CREDIT COOP	250 900,50		250 900,50	12,44	250 900,50	12,00
503011 TONIC OBNL 7	50 000,00		50 000,00	2,48	50 000,00	2,39
503012 TONIC OBNL 8- 20509712	500 000,00		500 000,00	24,79		
503013 CAT CREDIT COOP	350 000,00		350 000,00	17,35		
503014 CAT 2 CREDIT COOP	100 000,00		100 000,00	4,96		
508000 VALEURS MOBILIERES CREDIT MUT	64 436,00		64 436,00	3,20	63 178,00	3,02
508100 VALEURS MOBILIERES CREDIT COOP	100 162,00		100 162,00	4,97	152,50	0,01
508800 INTERETS COURUS SVALEURS MOBI	8 851,16		8 851,16	0,44	46 338,01	2,22
590800 DEPRECIATION DES VMP		3 376,26	-3 376,26	-0,16	-12 818,57	-0,60
Disponibilités						
512000 CREDIT MUTUEL	115 817,01		115 817,01	5,74	253 541,75	12,13
512100 CREDIT COOPERATIF	30 030,54		30 030,54	1,49	27 531,25	1,32
531000 CAISSE SIEGE SOCIAL	85 324,98		85 324,98	4,23	225 549,01	10,79
	461,49		461,49	0,02	461,49	0,02

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
BILAN ACTIF

page 6

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Charges constatées d'avance	963,97		963,97	0,05	4 753,84	0,23
486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	963,97		963,97	0,05	4 753,84	0,23
TOTAL (II)	1 921 096,48	3 376,26	1 917 720,22	95,09	2 004 605,98	95,92
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 310 734,64	293 965,05	2 016 769,59	100,00	2 089 979,06	100,00

SOFECA

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
.. Fonds propres statutaires	1 409 871,24	69,91	1 409 871,24	67,46
102000 FOND ASSOC SANS DROITS DE REPR	1 366 907,12	67,78	1 366 907,12	65,40
102100 VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	42 964,12	2,13	42 964,12	2,06
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
.. Réserves pour projet de l'entité	652 092,00	32,33	651 372,28	31,17
106810 RESERVE LEGS	652 092,00	32,33	651 372,28	31,17
Excédent ou déficit de l'exercice	-61 372,95	-3,03	719,72	0,03
Situation nette (sous total)	2 000 590,29	99,20	2 061 963,24	98,66
TOTAL (I)	2 000 590,29	99,20	2 061 963,24	98,66
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 048,30	0,30	7 740,57	0,37
401000 FOURNISSEURS	2 048,30	0,10	2 540,57	0,12
408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	4 000,00	0,20	5 200,00	0,25
Dettes fiscales et sociales	10 131,00	0,50	230,00	0,01
444000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	10 131,00	0,50	230,00	0,01
Autres dettes			20 045,25	0,96
468600 CREDIT DIV. CHARGES A PAYER			20 045,25	0,96
TOTAL (IV)	16 179,30	0,80	28 015,82	1,34
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 016 769,59	100,00	2 089 979,06	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 8

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	413 903,25		414 558,00		-655		-0,15	
756000 COTISATIONS	410 258,25		414 558,00		-4 300		-1,03	
756010 COTISATIONS ANTIENS	3 645,00				3 645		N/S	
Ventes de biens et services								
Produits de tiers financeurs								
- Ressources liées à la générosité du public								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges			329,64		-329		-100,00	
791000 TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.			329,64		-329		-100,00	
Autres produits	2,00				2		N/S	
758100 DIFFERENCE SUR REGLEMENTS	2,00				2		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)	413 905,25		414 887,64		-982		-0,23	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Autres achats et charges externes	109 518,35		87 570,09		21 948		25,06	
606100 FOURNITURES NON STOCKABLES	533,06		651,00		-118		-18,12	
606300 FOURN. ENTRET. & PETIT EQUIPT	277,00		736,29		-459		-62,35	
606400 FOURNITURES DE BUREAU	2 480,38		1 864,20		616		33,05	
611000 SOUS TRAITANCE	775,10		370,02		405		109,46	
613530 LOCATIONS DE MATERIEL DE BUREA	1 867,11		2 017,11		-150		-7,43	
614000 CHARGES LOCATIVES	2 976,40		3 445,36		-469		-13,60	
615200 ENTRET. REPAR. IMMOBILIER			490,58		-490		-100,00	
615500 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS	223,53		457,11		-234		-51,19	
615510 ENTRETIEN DU MATERIEL TECHNIQU	545,00		674,79		-129		-19,13	
615600 ENTRETIEN MATERIEL	1 320,00		1 599,60		-279		-17,44	
616000 PRIMES D ASSURANCE	1 759,54		1 636,18		123		7,52	
616010 ASSURANCE BNP LEASE GROUP	154,96		154,96				0,00	
622600 HONORAIRES	8 381,20		5 474,00		2 907		53,11	
622610 HONORAIRE COMPTABILITE	6 000,00		6 000,00				0,00	
623300 PLAQUETTES PUBLICITAIRES	738,00		1 432,08		-694		-48,45	
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	350,00		22,00		328		N/S	
623900 COLIS PUPILLES	943,91		15 491,04		-14 548		-93,90	
625100 FRAIS DE SORTIE DES PUPILLES	47 896,04		15 993,49		31 903		199,48	
625110 FRAIS DE DEPLACEMENTS	22 520,94		21 685,34		835		3,85	
625600 MISSIONS	4 381,99		2 935,27		1 446		49,27	
626000 FRAIS POSTAUX	1 340,43		1 285,29		55		4,28	
626040 ORANGE	1 450,55		1 714,46		-264		-15,39	
627000 SERVICES BANCAIRES	2 603,21		1 439,92		1 164		80,89	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 330,00		2 207,00		1 123		50,88	
635120 TAXES FONCIERES	1 332,00		926,00		406		43,84	
635130 AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 998,00		1 281,00		717		55,97	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 340,07		7 264,52		-2 924		-40,24	
681110 DOT.AMORT. /IMMOB. INCORP.	49,67		49,67				0,00	
681120 DOT. AMORT. /IMMOB. CORP.	4 290,40		7 214,85		-2 924		-40,52	
Autres charges	449 127,07		378 806,86		70 321		18,56	
658100 ALLOCATION 1ER TRIMESTRE	71 009,75		50 182,50		20 827		41,50	
658200 ALLOCATION 2EME TRIMESTRE	72 926,50		50 182,50		22 744		45,32	
658300 ALLOCATION 3EME TRIMESTRE	72 926,50		57 195,00		15 731		27,50	
658400 ALLOCATION 4EME TRIMESTRE	74 845,00		63 140,25		11 705		18,54	
658451 ALLOCATION EXCEP 3EME CYCLE	35 000,00		27 960,00		7 040		25,18	
658500 PRIME DETE	16 200,00		16 600,00		-400		-2,40	
658510 PRIME DHIVER	16 400,00		37 000,00		-20 600		-55,67	
658600 PRIX ENCOURAGEMENT	25 360,00		21 750,00		3 610		16,60	
658700 AIDES EXCEPTIONNELLES	64 459,32		54 796,61		9 663		17,63	
Total des charges d'exploitation (II)	566 315,49		475 848,47		90 467			

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 9

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-152 410,24	-60 960,83	-91 450	-150,01
PRODUITS FINANCIERS:				
Autres intérêts et produits assimilés	47 178,10	8 474,33	38 704	456,74
764000 REVENUS DE VMP	47 178,10	8 474,33	38 704	456,74
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	9 442,31		9 442	N/S
786600 REPRISE PROV DEPREC VMP	9 442,31		9 442	N/S
Total des produits financiers (III)	56 620,41	8 474,33	48 146	568,16
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		12 818,57	-12 818	-100,00
686600 DOTATION DEPRECIATION VMP		12 818,57	-12 818	-100,00
Total des charges financières (IV)		12 818,57	-12 818	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	56 620,41	-4 344,24	60 964	N/S
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-95 789,83	-65 305,07	-30 484	-46,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	44 547,88	66 254,79	-21 707	-32,75
771000 DONNS / LOGES	14 065,73	36 156,03	-22 091	-61,09
771001 DONNS INDIVIDUELS	29 442,15	28 588,89	854	2,99
772580 PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	1 040,00	1 509,87	-469	-31,07
Total des produits exceptionnels (V)	44 547,88	66 254,79	-21 707	-32,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	44 547,88	66 254,79	-21 707	-32,75
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 131,00	230,00	9 901	N/S
695000 IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	10 131,00	230,00	9 901	N/S
Total des produits (I + III + V)	515 073,54	489 616,76	25 457	5,20
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	576 446,49	488 897,04	87 549	17,91
EXCEDENT OU DEFICIT	-61 372,95	719,72	-62 091	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				

SOFECA

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 10

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

SOFECA

5.2.4 Commentaires :

Bilan actif

Actif immobilier :

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1. Locaux :

1-1 / Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 980 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions	<u>11 183 €</u>
	<u>Soit une valeur brute globale de : 307 544 €</u>

Moins

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements : 245 090 €

Valeur nette des constructions 62 454 €

Et

1-2/ Agencements, aménagements divers 54 148 €

Moins

Amortissements / agencements, aménagements divers : 18 494 €

Valeur nette des aménagements divers 35 654 €

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

- Le terme locaux à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.
- Agencements et aménagements divers :

Les travaux engagés en 2007 pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élevaient à une valeur brute globale de 11 614 €, ce solde étant totalement amorti à la clôture de l'exercice 2022. Se rajoutent à ce montant des travaux complémentaires effectués en 2018 et 2021 et 2022 pour un total de 25 070 €, partiellement amortis.

A ce solde antérieur, il convient d'ajouter des travaux de remise en état électrique et de réfection de la cuisine pour un montant brut global de 17 464 € entre janvier et mai 2023.

Ce qui conduit au solde global brut de 54 148 €, amortis à hauteur de 18 494 € à la clôture 2023.

- S'agissant des installations générales (agencements des constructions) dont le solde brut global est de 11 183 € (ci-dessus), figure notamment dans ce compte une facture de travaux engagés en 2017 pour l'assainissement de la cave pour un montant 4 301 €.

Le cumul des amortissements concernant ces installations générales est de 9 709 € à la clôture 2023.

2. Mobilier et matériel de bureau et matériel informatique

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur, téléphone et ordinateur acquis entre 1990 et 2014 d'une valeur brute globale de 5 679 €, et entièrement amortis à la clôture 2023.

A ceci s'ajoute un téléphone mobile d'une valeur brute de 552 €, acquis en juillet 2023, et faisant l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans ; son amortissement global s'élève à 86 € à la clôture 2023.

Le compte matériel informatique présente un solde brut de 2 931 €.

L'ensemble du matériel informatique est amorti à hauteur de 2 767 € à la clôture 2023.

Le mobilier présente un solde brut global de 9 260 €.

Il est totalement amorti à la clôture 2023

3. Provision pour fonds de roulement concernant l'immeuble contenant les bureaux

281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

Actif circulant – valeurs réalisable :

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

- Des valeurs mobilières pour un montant total de 1 797 090 €
détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

* Parts sociales « Crédit Mutuel » et Crédit Coopératif	164 598 €
* 2 comptes TONIC OBL	550 000 €
* 2 CAT Crédit Coopératif	450 000 €
* un Livret Bleu (intérêts inclus) :	21 056 €
* un Compte sur Livret Crédit Coopératif	50 060 €
* Intérêts courus au 31/12/2023 sur bons de caisse et Livret :	8 851 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif)	250 900 €
* OBLIG. STORK DMS 12Y :	305 000 €
* Moins-value latente sur les STORK DMS	- 3 376 €

<u>Montant total des Valeurs Mobilières :</u>	<u>1 797 090 €</u>
➤ <u>Des disponibilités pour un montant total de :</u>	<u>115 817 €</u>
➤ Des charges constatées d'avance (Il s'agit de charges courantes d'exploitation)	964 €

Bilan passif

Fonds propres

D'un montant total de 2 000 590 €, il se compose des 3 sous-rubriques suivantes :

Fond de dotation associatif

D'un montant total de 1 409 871 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 366 907 €, correspondant à 4 années et demie d'allocations aux pupilles.
- Une réserve financière, actuellement de 42 964 €,

Autres réserves :

Elles s'élèvent à 652 092 €.

Déficit de l'exercice 2023 :

Il est de 61 373 € net, avant approbation de l'AGO annuelle des comptes de clôture 2023.

SJOM suit régulièrement le niveau de ses réserves et ses besoins de financement.

Sur le plan financier, elle dispose de réserves d'un montant significatif en valeur absolue.

La politique de constitution de réserves peut être abordée de la manière suivante :

Il s'agit des réserves pour mission représentant l'engagement pris par l'association auprès des contributeurs, qui sont les membres frères cotisants de la GLDF, ainsi que des donateurs (particuliers et diverses loges) pour réaliser accomplir notre mission principale qui est le financement de la prise en charge des pupilles par notre association.

Ces réserves assurent la trésorerie suffisante à court et moyen terme pour assumer la mission, même si la conjoncture économique devait subir quelques aléas, SJOM ne recevant aucune aide publique.

Dettes :

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

- Des dettes - fournisseurs : 6 048 €

(Dont des factures non parvenues pour 4 000 €)

- Des dettes fiscales : 10 131 €

(Il s'agit de l'impôt sur les sociétés lié aux produits financiers sur valeurs mobilières détenues par Solidarité Jeunesse, perçus au cours de l'exercice 2023).

Et les détails des soldes figurant dans les deux rubriques ci-dessus apparaissent au bilan-passif détaillé ci-joint.

Compte de résultat

Dons

Les cotisations des loges versées à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE par la GLDF sont en baisse de 4 300 €, par rapport à ceux de l'année 2022.

En revanche, il apparait une nouvelle cotisation en 2023 ; il s'agit de la cotisation de la Loge N°10 000 dite « des Antiens » et elle s'élève à 3 645 € pour l'exercice.

Produits financiers :

Voici la décomposition du résultat financier figurant au compte de résultat ci-joint :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Crédit Coop	+ 646 €
Revenus des C.A.T. TONIC CROISSANCE+ Crédit Coopératif	+ 45 272 €
Revenus des parts sociales B CCM (Crédit Mutuel)	+ 1 260 €
Reprise de provision pour dépréciation VMP (SYOTRK NMS)	+ 9 442 €
<i>soit un montant total de produits financiers de</i>	<u>+ 56 620 €</u>

=> Ce qui conduit à un résultat financier positif de + 56 620 €

Il est à noter qu'une partie des produits financiers perçus en 2023 ont subi un prélèvement à la source.

En revanche les produits des parts sociales du Crédit Mutuel et tous les intérêts des CAT arrivés à échéance font l'objet d'un impôt sur les sociétés, soit 10 131 € inscrits au compte de résultat.

Charges d'exploitations :

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2022 et 2023 :

	2023	2022
Charges externes (Dont frais engagés pour nos pupilles conformément aux articles 2 et 3 de nos statuts = 48 840 €)	109 518 €	87 570 €
Impôts et Taxes	3 330 €	2 207 €
Dotations aux amortissements	4 340 €	7 265 €
Sous Total	117 188 €	97 042 €
Versement aux pupilles	449 127 €	378 807 €
Totaux	566 315 €	475 849 €

Déficit de fonctionnement de l'exercice :

Au cours de l'exercice comptable écoulé, nous avons enregistré un déficit de 61 373 € contre un bénéfice de 720 € à la clôture de l'exercice précédent.

Nous vous proposons :

- D'affecter le déficit de 61 373 € en « Réserve legs » figurant au bilan-passif.

5.2.5 Budget prévisionnel :

Budget prévisionnel 2024 voté en AGO 2023			
Recettes		Dépenses	
Cotisations 13,5 €*31 500	425 250,00 €	Allocations trimestrielles	280 000,00 €
Dons	28 000,00 €	Primes études supérieures	26 000,00 €
Produits Financiers	15 000,00 €	Aides exceptionnelles	50 000,00 €
		Primes été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	22 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	20 000,00 €
		Frais généraux	35 250,00 €
Totaux	468 250,00 €		468 250,00 €

Budget prévisionnel 2024 modificatif			
Recettes		Dépenses	
Cotisations 13,5 €*30 500	411 750,00 €	Allocations trimestrielles	300 000,00 €
Dons	28 000,00 €	Primes études supérieures	16 000,00 €
Produits Financiers	20 000,00 €	Aides exceptionnelles	20 000,00 €
		Primes été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	22 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	19 000,00 €
		Frais généraux	35 500,00 €
	161,25 €	Prélèvement GLDF	14 411,25 €
Totaux	459 911,25 €		459 911,25 €

Budget prévisionnel 2025			
Recettes		Dépenses	
Cotisations 13,5 €*31 000	418 500,00 €	Allocations trimestrielles	300 000,00 €
Dons	40 000,00 €	Primes études supérieures	10 000,00 €
Produits Financiers	30 000,00 €	Aides exceptionnelles	44 000,00 €
		Primes été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	20 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	30 000,00 €
		Frais généraux	35 2500,00 €
	397,50 €	Prélèvement GLDF	14 647,50 €
Totaux	488 897,50 €		488 897,50 €

5.2.6 Rapport du Commissaire aux Comptes :

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DE L'ASSOCIATION
«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique »

Exercice clos le 31 décembre 2023

Siège social : 90, rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
8 rue Bayen – 75017 Paris – Tél. 01 78 09 74 40 – Fax. 01 78 09 74 49
www.ecovis.com/fisolutions – mail : paris-fisolutions@ecovis.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DE 102 982,00 EUROS – R.C PARIS 482 040 235 – N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 0 482 040 235
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique »
90, rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023**

Aux membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

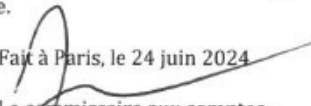
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 24 juin 2024


Le commissaire aux comptes,
SAS « D.Associations »,
Représentée par Jörg SCHUMACHER

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
8 rue Bayen – 75017 Paris – Tél. 01 78 09 74 40 – Fax. 01 78 09 74 49
www.ecovis.com/fisolutions – mail : paris-fisolutions@ecovis.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DE 102 982,00 EUROS – R.C. PARIS 482 040 235 – N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 0 482 040 235
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION
«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique »

Exercice clos le 31 décembre 2023

Siège social : 90, rue du Faubourg Saint Martin

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
8 rue Bayen – 75017 Paris – Tél. 01 78 09 74 40 – Fax. 01 78 09 74 49
www.ecovis.com/fisolutions – mail : paris-fisolutions@ecovis.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DE 102 982,00 EUROS – R. C. PARIS 482 040 235 – N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 0 482 040 235
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE
MÈMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique»

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

Page 3 sur 4

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Paris, le 24 juin 2024
SAS D.Associations
Représentée par Jörg SCHUMACHER

Page 4 sur 4

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	9 242,98	9 207,67	35,31	84,98	- 50
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	60 979,61		60 979,61	60 979,61	
Constructions	246 564,41	245 090,12	1 474,29	1 904,39	- 430
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	72 570,36	36 291,00	36 279,36	22 123,30	14 156
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	280,80		280,80	280,80	
TOTAL (I)	389 638,16	290 588,79	99 049,37	85 373,08	13 676
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes				7 000,00	- 7 000
Créances					
.. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
.. Créances reçues par legs ou donations					
.. Autres	3 849,44		3 849,44		3 849
Valeurs mobilières de placement	1 800 466,06	3 376,26	1 797 089,80	1 739 310,39	57 779
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	115 817,01		115 817,01	253 541,75	- 137 725
Charges constatées d'avance	963,97		963,97	4 753,84	- 3 790
TOTAL (II)	1 921 096,48	3 376,26	1 917 720,22	2 004 605,98	- 86 886
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 310 734,64	293 965,05	2 016 769,59	2 089 979,06	- 73 209

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Présenté en Euros		
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	1 409 871,24	1 409 871,24	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	652 092,00	651 372,28	720
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-61 372,95	719,72	- 62 093
Situation nette (sous total)	2 000 590,29	2 061 963,24	- 61 373
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 000 590,29	2 061 963,24	- 61 373
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 048,30	7 740,57	- 1 692
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	10 131,00	230,00	9 901
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		20 045,25	- 20 045
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	16 179,30	28 015,82	- 11 837
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 016 769,59	2 089 979,06	- 73 209
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE 90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	413 903,25	414 558,00	- 655	-0,16
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		329,64	- 330	-100
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2,00		2	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	413 905,25	414 887,64	- 982	-0,24
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	109 518,35	87 570,09	21 948	25,06
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 330,00	2 207,00	1 123	50,88
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 340,07	7 264,52	- 2 924	-40,26
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	449 127,07	378 806,86	70 320	18,56
Total des charges d'exploitation (II)	566 315,49	475 848,47	90 467	19,01
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-152 410,24	-60 960,83	- 91 449	150,01
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	47 178,10	8 474,33	38 704	456,72
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	9 442,31		9 442	N/S
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	56 620,41	8 474,33	48 146	568,14
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		12 818,57	- 12 819	-100
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE 90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)		12 818,57	- 12 819	-100
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	56 620,41	-4 344,24	60 965	N/S
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-95 789,83	-65 305,07	- 30 485	46,68
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	44 547,88	66 254,79	- 21 707	-32,76
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	44 547,88	66 254,79	- 21 707	-32,76
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	44 547,88	66 254,79	- 21 707	-32,76
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	10 131,00	230,00	9 901	N/S
Total des produits (I + III + IV)	515 073,54	489 616,76	25 457	5,20
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	576 446,49	488 897,04	87 549	17,91
EXCEDENT OU DEFICIT	-61 372,95	719,72	- 62 093	N/S
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE

Sommaire

Annexes Associations 2023	1
<i>PREAMBULE</i>	1
<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</i>	1
<i>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	1
<i>METHODE GENERALE</i>	1
<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	2
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	3
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	5
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	7
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	8

SOFECA

Annexes Associations 2023

PREAMBULE

L'association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique a pour objet de prendre en charge des orphelins pour les aider matériellement et moralement.

L'association aide les orphelins par l'attribution de secours et de bourses ainsi que par l'organisation de manifestations à caractère social et culturel.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 016 769,59 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 61 372,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le montant global des allocations à nos pupilles a de nouveau subi une augmentation significative de 70321 euros entre les exercices 2022 et 2023.

Nous continuons de constater que le nombre de dossiers, et en conséquence les allocations, augmentent du fait du décès de Frères peu âgés (avec des enfants jeunes), dans un contexte de pathologies cardio-vasculaires, en lien à notre avis avec les suites de la pandémie COVID.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 243			9 243
Immobilisations corporelles	362 098	18 016		380 114
Immobilisations financières	281			281
TOTAL	371 622	18 016		389 638

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 158	50		9 208
TOTAL I	9 158	50		9 208
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	235 381			235 381
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	9 279	430		9 709
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	14 954	3 540		18 494
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	17 477	320		17 797
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	277 091	4 290		281 381
TOTAL GENERAL (I+II)	286 249	4 340		290 589

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	964	964	
TOTAL	964	964	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	3 645
TOTAL	3 645

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers				
Comptes financiers	12 819		9 442	3 376
TOTAL	12 819		9 442	3 376

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
STORK DMS+EMTN	305 000	301 624		3 376
TOTAL	305 000	301 624		3 376

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 409 871				1 409 871
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	651 372	720			652 092
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	720			62 093	-61 373
Dont générosité du public					
Situation nette	2 061 963	720		62 093	2 000 590
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	2 061 963	720		62 093	2 000 590
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 048	6 048		
Dettes fiscales et sociales	10 131	10 131		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 179	16 179		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 000
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 000

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	1 040
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	1 040
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	1 040

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : ces contributions se caractérisent par des heures de bénévolat correspondant d'une part à des heures de présence aux conseils d'administration et AG aux cours de l'année. Au titre de 2023, 411 heures ont été recensées pour la présence aux AG et CA.

D'autre part, l'association n'ayant plus de secrétaire salariée pour l'assister dans les autres missions diverses, 1035 heures ont été recensées pour les heures de bénévolat effectuées par les membres du bureau.

L'ensemble de ces heures a été valorisé à un taux horaire de 16 euros charges patronales incluses.

Annexes Associations 2023 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres		
TOTAL	0	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4800 E.